

Jerzy Michalski

REJTAN ET LES DILEMMES DES POLONAIS AU TEMPS DU PREMIER DEMEMBREMENT

Le 18 septembre 1772, les puissances copartageantes notifiaient au ministère polonais le fait accompli du démembrement et réclamaient la convocation de la Diète pour qu'elle confirme formellement la cession des territoires annexés en équivalent de leurs prétentions avancées à des titres divers. Cette Diète devrait aussi ramener en Pologne, avec la participation de ces puissances, l'ordre et la paix¹. Elles donnaient ainsi l'initiative et la possibilité de restituer après une interruption de près de cinq ans l'unique institution représentant pleinement le pouvoir souverain de la République. Cependant les cours de St-Pétersbourg, Vienne et Berlin avaient fixé d'avance que cette Diète s'adapterait à leur diktat, et les Polonais s'en rendaient plus ou moins compte.

Dans la situation de confrontation entre les trois puissances et la Pologne, les premières représentaient des centres uniformes et efficaces du pouvoir, agissant suivant un plan d'action fixé à l'avance et disposant de puissants moyens pour le réaliser ; et la Pologne, l'impuissance, une anarchie presque totale, l'absence d'un mode d'action commune bien mûri. La seule force politiquement active au cours des dernières années, la Confédération de Bar, avait subi au pays la décomposition après la liquidation de sa force armée par les troupes d'occupation, et sa fraction en émigration était incapable d'adapter son programme à la nouvelle réalité, s'en tenant convulsivement à la fiction que la Direction

¹ D'Angeberg (L. Chodźko), *Recueil des traités...*, Paris 1862, pp. 106 - 109.

de la Confédération représentait la souveraineté de la République, et ne cessant de croire en la protection et en l'aide franco-turque. Malgré les sympathies et les espoirs non encore éteints au pays, attachés à son existence en émigration, elle ne faisait aucune tentative pour agir sur la société par la propagande et ne lui donnait aucune indication. Après l'explosion de la Confédération de Bar, les Czartoryski n'avaient rien fait pour s'y opposer, en mettant en oeuvre un programme de passivité politique, rejetant les offres pacificatrices russes. Ils avaient réussi à imposer ce programme au roi et au ministère de la République où ils occupaient une position dominante, et avaient persévéré dans cette passivité qui, depuis le milieu de 1771, convenait parfaitement à la cour de St-Pétersbourg jusqu'à l'aboutissement du démembrement auquel ils refusaient de croire jusqu'à la fin². La société polonaise était donc restée sans direction politique et sans programme positif, désorientée, sciemment entretenue par les copartageants dans l'ignorance de leurs projets vis-à-vis de la Pologne. Lassée par quatre années de guerre et par l'oppression croissante de la part des armées d'occupation, elle oscillait entre l'accablement et le pessimisme d'une part, et un optimisme crédule de l'autre, engendré par l'espoir de rapides changements favorables, entretenu par les nouvelles exagérées, le plus souvent absolument fantastiques, sur les conflits surgis entre les copartageants, voire une guerre imminente entre eux, sur l'intervention, pour empêcher le démembrement, des puissances occidentales ou de la Turquie, sur la renonciation de la Russie (éventuellement de l'Autriche) au démembrement.

De même le roi et ses conseillers, en ce temps encore surtout les Czartoryski, par manque d'informations suffisantes et dans l'incapacité de se libérer de toutes sortes d'illusions, agissaient souvent à tâtons, longtemps tenus dans l'erreur par la cour de St-Pétersbourg³, et surtout celle de Vienne. Quelques mois encore

² « Czartoryski soutiennent et affirment avec la plus grande assurance que ce démembrement n'aura absolument pas lieu et que toutes les craintes que l'on a à cet égard sont entièrement chimériques », Gérault 16 V 1772, de même dans la relation du 23 V; W. Konopczyński, *Konfederacja barska [La Confédération de Bar]*, t. II, Warszawa 1938, p. 301.

³ Panin à Saldern 10 III 1772, SIRIO, p. 27; à la mi-avril, l'envoyé russe à Vienne Dimitri Golicyn avait déclaré à l'envoyé de Pologne

avant la note du 18 septembre, ils étaient informés que les trois puissances réclameraient la convocation de la Diète. Tout d'abord, les informations étaient peu menaçantes. Jakub Psarski, résident à St-Pétersbourg, assurait dans sa dépêche du 22 mai 1772 que la cour de Vienne freinait les visées annexionnistes des deux autres, déclarant elle-même « que loin de vouloir soutenir ses prétentions avec force, elle les donnera à discuter aux états assemblés dans une Diète libre et non gênée par les troupes étrangères et qu'elle cherchera à s'en accommoder à la satisfaction de la République »⁴. Il rapportait plus tard que la Diète aurait à envoyer ses plénipotentiaires à Gdańsk pour mener des pourparlers avec les représentants des trois puissances⁵. Dans la première moitié de juillet, la cour polonaise avait reçu de son chargé d'affaires à Berlin, Fryderyk Kaufmann, la relation, libre de toute désinformation, que les trois puissances avaient établi que la Diète réunie à Varsovie sous leur « médiation » conclurait les traités de cession⁶.

Le ministère de la République avait répondu à la note des trois puissances (22 septembre 1772) par une protestation vigoureuse, rejetant leurs prétentions aux territoires polonais, passant pour le moment sous silence l'exigence de la convocation de la Diète⁷. Plus tôt, en juin 1772, le ministère avait adressé des notes de protestation contre l'occupation des territoires polonais

Andrzej Ogiński que sa cour « n'a jamais pensé et ne pense point à aucun démembrement de la Pologne », relation de A. Ogiński 18 IV 1772, APP 313, t. 7 ; un mois plus tard, le résident polonais à St-Pétersbourg informait sur son entretien avec Panin : « J'ai lui dit que les notions paroissent annoncer le démembrement de la Pologne et j'ajoutai que les généraux prussiens parloient déjà d'un hommage [...] Le ministre [...] me dit qu'il ne faut pas prendre pour argent comptant ce qu'on en dit », *ibid.* En mai, Saldern feignait d'être surpris et étonné par l'entrée des Autrichiens en Pologne, Gérault 9 V, Jakubowski 16 V 1772, Aloy 6 V 1772, pp. 900-902. Dans l'entretien du 27 VI, Saldern s'efforçait de faire croire au roi que la cour de St-Pétersbourg n'était pas encore décidée si elle prendrait part au démembrement, APP 82, t. 1.

⁴ APP 313, t. 7.

⁵ Psarski à J. Ogrodzki 12 VI 1772, APP 313, t. 7.

⁶ Note dans le journal de Joachim Chreptowicz à la date du 10 VII 1772, APP 82, t. 1. Le jour suivant, Stanislas-Auguste recommandait à son agent à Paris, le général Jean Monet, de demander au ministre d'Aiguillon s'il fera bien de retarder la date de la réunion de la Diète dans l'espoir d'un tournant favorable dans la situation politique, Mottaz I, p. 17.

⁷ D'Angeberg, *op. cit.*, pp. 109-112 ; A. Beer, *Die erste Theilung Polens*, Wien 1873, Bd. II, pp. 206-207.

par l'Autriche. On l'avait d'ailleurs fait plusieurs semaines après l'entrée des armées autrichiennes, au moment seulement où elles avaient pris Wieliczka et séquestré les salines pour le compte du trésor impérial. On avait en effet reconnu que cette mesure était sans équivoque hostile à la Pologne, alors qu'auparavant on se faisait illusion que les opérations autrichiennes pouvaient avoir en vue uniquement de faire contrepoids à l'occupation prussienne⁸. Ces protestations n'eurent évidemment aucun effet à part celui de propagande, tant à l'usage du pays que de l'étranger : elles devaient être une manière catégorique de se détacher des agissements des copartageants, Stanislas-Auguste et son entourage étant parfois soupçonnés de s'entendre avec eux⁹.

Le roi et le ministère avaient aussi décidé de réunir en conseil les sénateurs se trouvant dans la capitale, à quoi s'était opposé jusque-là l'ambassadeur Saldern : le conseil constituant cependant un pas préliminaire à la convocation de la Diète, cette interdiction n'avait plus de raison d'être. Il s'agissait pour ceux qui convoquaient non seulement d'élargir le groupe des responsables pour l'attitude à adopter devant les revendications des trois puissances, mais aussi d'avoir une occasion de s'expliquer sur la conduite tenue jusque-là, ou plutôt sur la passivité contre laquelle s'élevaient des voix critiques encouragées par Saldern qui ne pouvait oublier à Czartoryski d'avoir torpillé ses projets de

⁸ Note dans le journal de Chreptowicz à la date du 16 VI 1772, APP 82, t. 1 ; l'envoyé prussien Gedeon Benoit se vantait d'avoir directement déterminé cette mesure à laquelle le roi et le ministère n'avaient pas envie, nourrissant toujours l'espoir que la cour viennoise aiderait la Pologne, Benoit à Frédéric II 24 VI 1772, PC XXXII, p. 205 ; l'illusion quant à l'attitude prétendument polonaise de l'Autriche était entretenue par le prince Andrzej Poniatowski, W. Konopczyński, *op. cit.*, pp. 272-273 ; elle l'était aussi par les relations de Psarski (celles surtout des 16 et 29 V 1772, APP 313, t. 7) ; dans l'entretien du 24 V avec le chancelier Kaunitz, l'envoyé de Pologne Ogiński lui avait demandé au nom de Stanislas-Auguste que l'Autriche fasse pression sur la Russie en faveur de l'indépendance et de l'intégrité territoriale de la Pologne, relation d'Ogiński, *ibid.* ; Frédéric II, à qui Benoit rendait compte de ces illusions (19 V), lui écrivait : « Il faut aux Polonais des espérances vagues et des chimères. C'est l'unique ressource et la seule consolation qui leur reste dans les circonstances où ils se trouvent. On peut facilement et sans risque les leur accorder », Frédéric II à Benoit 28 V 1772, PC XXXII, p. 226.

⁹ Benoit à Frédéric II 17 VI 1772, PC XXXII, p. 276 ; le nonce Giuseppe Garampi à Clément XIV 3 VIII 1772, Theiner, p. 452.

pacification¹⁰. La passivité politique était condamnée également par des hommes proches du roi¹¹. Le conseil du sénat, auquel prirent part 27 ministres et sénateurs, se tint du 6 au 15 octobre¹². Sur les débats s'était appesantie l'atmosphère de lutte entre les Czartoryski et leurs antagonistes à l'enseigne de l'ancien « Conseil patriotique » (groupe composé principalement de partisans de la dynastie saxonne, s'efforçant d'aboutir à la pacification en coopération avec l'ambassadeur Volkonski). Les voix de ces derniers (l'évêque de Cujavie Antoni Ostrowski et le voïvode de Kalisz

¹⁰ « Saldern proclame publiquement que la confédération n'y était pour rien dans le partage du pays parce qu'il voulait la réconcilier avec le roi [...] mais les Czartoryski s'y sont opposés. Le roi semblait y consentir et il ne lui en impute pas la faute dont il charge entièrement les Czartoryski », Michał Morawski à Karol Radziwiłł de Gdańsk (à partir des nouvelles de Varsovie) 3 X 1772, AR V 9994. Le voïvode d'Inowrocław Andrzej Moszczeński, rapportait au roi les premiers jours de septembre la déclaration suivante de Saldern : « La postérité sera étonnée de votre inaction, n'en sortirez-vous jamais ? J'ai assez prêté tout ce qui arrive, on n'a pas voulu me croire, on en voit les effets », ms. Czart. 1940 b. Saldern associait artificiellement la situation du début de sa mission à la présente où ses mandants voulaient de nouveau restaurer la « représentation » de la République, alors que pendant de nombreux mois cette passivité leur convenait beaucoup. Le nonce Garampi disait au roi (15 X 1772) que nombre d'hommes lui reprochent de n'avoir pas saisi l'occasion et utilisé des moyens qui pourraient sauver la Pologne du démembrement. Stanislas-Auguste, tout en expliquant les raisons pour lesquelles une re-confédération appuyée sur la Russie était considérée comme impossible, concluait cependant : « A dire vrai, si on avait profité des offres de la Russie dès le temps de Wołkonski et à l'arrivée de Saldern, il est probable que le roi de Prusse ne serait pas parvenu à faire goûter aux cours de Vienne et de Pétersbourg le projet de démembrement de la Pologne, ainsi l'événement jette tous les torts sur les Czartoryski, qui ayant constamment refusé de se prêter aux vues de la Russie et aux propositions du roi, ont amené les choses au point où elles sont venues », ms. Czart. 961.

¹¹ Husarzewski y voyait la cause du dépérissement du centre du pouvoir représentant les intérêts de la République et pouvant unir autour de lui les Polonais, Husarzewski 17 VII 1772 ; « Que des reproches ont à se faire nos profonds politiques qui ont tout perdu à force de temporiser. L'inaction était le parti le moins sage et c'est elle seule qui nous a perdus », Franciszek Rzewuski à Andrzej Mokronowski 20 X 1772, KN ; voir aussi l'entretien du roi avec Kazimierz Raczyński 8 XII 1772, H. Schmitt, *Źródła odnoszące się do pierwszego okresu panowania Stanisława Augusta* [Sources relatives à la première période du règne de Stanislas-Auguste], Lwów 1884, p. 204.

¹² Résumé des interventions des sénateurs et des ministres, fait par le roi, ms. Czart. 940 b. Un mois plus tôt, le roi avait demandé conseil successivement à certains sénateurs sur la voie à suivre et n'en avait obtenu aucune indication concrète. Les sénateurs s'excusaient en invoquant l'ignorance de la situation, ils s'en remettaient à la décision du roi, donnaient des conseils vagues de chercher aide auprès des pays qui voudraient l'accorder. Notes de la main du roi, datées du 30 VIII - 12 IX, *ibid.*

Ignacy Twardowski) n'étaient pas très agressives, cependant dans la discussion les attaques des sénateurs contre le ministère auraient été plus violentes, comme l'affirmaient les bruits parcourant le pays¹³. L'évêque Ostrowski ouvrant les débats parla sur le ton du réalisme pessimiste. Il déclara qu'en l'état actuel d'avancement du démembrement, tout conseil « vient trop tard » et est de ce fait inefficace. Malgré cela, « pour ne pas agoniser sans porter aucun remède, et ne pas périr les bras baissés dans l'inactivité dont on se vantait récemment », il proposa de convoquer le conseil du sénat en entier, de rédiger une réponse aux trois puissances « selon la teneur des traités qui avaient conforté la certitude des possessions », et d'informer les autres Etats sur la violence perpétrée sur la Pologne¹⁴. Le discours d'Ostrowski était à ce qu'on dit concerté avec Stackelberg¹⁵ qui savait que le *senatus consilium* plénier était l'étape indispensable précédant la réunion de la Diète et considérait sans doute que les protestations et l'appel à l'aide étrangère ne constituaient pas de risque pour les copartageants. Pour les propositions d'Ostrowski se prononcèrent en principe tous les membres du conseil. Celui-ci adopta une résolution recommandant de : 1° donner une réponse à la note des trois puissances, rejetant leurs prétentions, 2° autoriser le roi à envoyer des légations à l'étranger, 3° proclamer par l'intermédiaire des instigateurs de la Couronne et de Lituanie des manifestes contre l'obligation faite aux habitants des territoires annexés de prêter serment de fidélité aux nouveaux souverains, 4° convoquer en séance plénière le *senatus consilium*.

Conformément à l'intention de Stanislas-Auguste, la résolution ne disait rien sur la date de convocation du *senatus consilium* et ne faisait pas mention de la convocation de la Diète¹⁶. C'était

¹³ Essen 17 X 1772; Husarzewski 20 X 1772.

¹⁴ Texte du discours d'Ostrowski, ms. BJ 101, t. VIII.

¹⁵ Essen 14 X 1772.

¹⁶ Le roi avait envoyé le texte de la résolution dans sa lettre au général Monet 17 X 1772, Mottaz, p. 52; Benoit, dans la relation 9 X affirmait que la majorité des membres du conseil était opposée à la convocation de la Diète et que vaines avaient été les persuasions qu'elle tirerait la République de l'anarchie, les sénateurs préféraient les « déclamations », KN; dans la relation du 3 X, Benoit écrivait que certains sénateurs considéraient qu'il fallait sacrifier la vie et les fortunes et ne pas consentir à la Diète qui accepterait la cession des territoires démembrés, PC XXXII, p. 556.

la tactique adoptée de retarder le moment d'approuver le démembrement¹⁷. Le roi justifiait cette tactique par la nécessité de donner le temps à une éventuelle intervention en faveur de la Pologne de la part des autres pays : sans trop croire à une telle possibilité, il la prenait en considération pour avoir la conscience nette et, surtout, en considération de la large opinion publique qui comptait sur une telle intervention¹⁸. Il envoya à cette fin à Paris Franciszek Ksawery Branicki. Le roi voulait plutôt avoir une preuve irréfutable qu'on ne pouvait attendre une aide de la puissance qui, du fait de la politique qu'elle avait jusque-là menée, semblait la plus appelée à l'accorder, qu'il n'attendait quelque succès de la mission. La question d'inciter les confédérés de Bar à se réconcilier avec le roi et d'obtenir des subsides français, était secondaire¹⁹.

La résolution du conseil du sénat fut reconnue comme un acte de courage patriotique et de détermination dans la résistance. C'est ainsi que l'appréciait même le résident saxon Essen, très malveillant à Stanislas-Auguste, quand il affirmait qu'elle avait fait une grande impression sur ceux qui le soupçonnaient de complicité avec les copartageants²⁰. On s'efforçait d'exploiter cette impression à des fins de propagande pour susciter chez la noblesse la sympathie pour le roi²¹.

¹⁷ Après les menaces virulentes de Stackelberg, le roi écrivait (11 XI 1772) au général Monet que, feignant le consentement, il promettrait la convocation du *senatus consilium*, mais à une date aussi éloignée que possible, et au moment de l'émission des lettres convocatoires, il s'efforcera de créer de nouvelles difficultés en réclamant la garantie de sécurité aux sénateurs membres de la Confédération de Bar, ce qui forcerait Stackelberg à demander des instructions à St-Petersbourg. Le roi comptait retarder ainsi la date de la Diète jusqu'en juin 1773, Mottaz, pp. 61 - 62 ; relation de Garampi 14 XI 1772, Theiner, p. 462.

¹⁸ Chęcki 2, 9 et 23 XI 1772 ; quelques jours après les notes violentes de pression des ambassadeurs des trois puissances, Chęcki écrivait (7 XII 1772) : « L'essentiel de la chose est que nous voulons atermoyer et avoir le temps pour un changement de conjoncture » ; Husarzewski 6 XI 1772 ; des bruits couraient que la cour de St-Petersbourg était tacitement favorable au retardement du *senatus consilium*, donc également de la Diète, car elle voulait tout d'abord conclure la paix avec la Turquie, Essen 30 IX et 21 X 1772 ; Ignacy Potocki au général Richécourt 17 X 1772, Archives économiques de Wilanów, Anteriora 297 b (AGAD) ; Gérault 19 XII 1772.

¹⁹ Stanislas-Auguste à F. K. Branicki 18 XI 1772, Mottaz, pp. 70 - 71 ; relation de Garampi 19 XII 1772, Theiner, pp. 464 - 465.

²⁰ Essen 21 X 1772 ; Chęcki 19 X 1772.

²¹ La diétine élective de la voïvodie de Brześć en Cujavie avait inscrit

Stanislas-Auguste se trouvait sous une forte pression de l'opinion, exprimée tant par les Polonais que par les étrangers, qu'il ne devait sous aucun prétexte légaliser par sa signature le démembrement. Cette revendication si durement formulée avait sa source dans la manière de voir le problème selon les catégories des exemples de vie de Plutarque ou de la tragédie classique, où ils apparaissent comme des affaires d'honnêteté, d'honneur et de gloire, et non de tactique politique²²; elle venait aussi de l'approche juridique des questions politiques, profondément enracinée dans la société nobiliaire, de l'attachement aux manifestes et protestations, fondements juridiques pour mettre en question l'état de fait²³. Parfois cette revendication venait du

dans le laudum 1 II 1773 des expressions de reconnaissance « pour la persévérance à garder l'intégrité de la nation à Sa Majesté Stanislas-Auguste [...] comme il résulte du *senatus consilii die 17 octobris* », A. Pawiński, *Dzieje ziemi kujawskiej [Histoire de la terre de Cujavie]*, Warszawa 1888, t. V, p. 264.

²² « Les têtes françaises, façonnées sur la règle du théâtre, veulent que vous disiez „non” purement et simplement » — disait des attentes de l'opinion européenne l'ambassadeur anglais à Paris, lord Stormont, F. K. Branicki à Stanislas-Auguste 26 II 1773, Mottaz, p. 109; Stackelberg se moquait de ce que le roi essayait de se hisser sur les hauteurs des héros plutarquiens au lieu de descendre sur le terrain des réalités polonaises, S. Solovev, *Istoriija Rossii*, S. Peterburg s. d., liv. VI, p. 867; « *Ile [Stanislas-Auguste] will undoubtedly resign this crown with an éclat, that will not only, in all probability, recover him the affection of the nation, but promise him the admiration of Europe and immortalize his memory* », T. Wroughton, résident anglais à Varsovie, au lord Suffolk 10 X 1772, ms. Czart. 1984 (copie). Andrzej Mokronowski avouait à Essen avoir prétendument dit à Stanislas-Auguste qu'il devait non seulement abdiquer mais mourir pour ne pas voir comment périssait la Pologne, Essen 16 IX 1772. Le même Mokronowski assurait par ailleurs l'ambassadeur prussien d'avoir détourné le roi de l'abdication, relation de Benoit 30 IX 1772, KN. August Deboli, ancien élève de l'École des Cadets de Varsovie et en ce temps diplomate débutant, appelait le consentement à la cession une « ignominie qui flétrira à jamais la réputation de quiconque aura la lâcheté de mettre son nom au bas d'un acte, dont le sens ne peut que faire frémir un Polonois ». Il énonçait cette opinion à la Caton dans sa naïveté juvénile, *ex re* d'Adam Poniński se trouvant à St-Pétersbourg, en assurant qu'il manifestait « peu d'envie pour un si vilain rôle », Deboli à J. Ogrodzki de St-Pétersbourg 2 IV 1773, ZP 84; mais aussi le politique archipragmatique Antoni Tyzenhauz avertissait le roi qu'en légalisant la cession, « il laisse au trône le gain de la honte, de l'infamie et de l'appauvrissement, et les pires s'effaceront et rejetteront la faute sur ceux au nom de qui ce décret des destins malheureux du pays serait écrit », Tyzenhauz à Stanislas-Auguste 14 I 1773, ms. Czart. 715.

²³ Sur l'attachement de l'importance par les confédérés de Bar aux actes de protestation, voir J. Michalski, *Schytek konfederacji barskiej [Le déclin de la Confédération de Bar]*, Wrocław 1970, pp. 91-92, 138-144.

désir plus ou moins conscient de placer Stanislas-Auguste dans une situation difficile, ou même de l'amener à renoncer à la couronne. On imputait de telles intentions aux Czartoryski qui demandaient au roi d'adopter une attitude ferme de refus et des renoncements très poussés²⁴, eux-mêmes n'y pensant pas ; d'ailleurs, aux moments décisifs, ils devaient capituler plus tôt que lui. Leurs intrigues ultérieures (1776) témoignaient que l'idée de priver leur neveu de la couronne ne leur était pas étrangère²⁵. Sans doute aussi la diplomatie saxonne souhaitait *in petto* que Stanislas-Auguste se torde le cou dans la résistance aux trois

²⁴ « J'ai été informé que la famille ne pouvant plus douter de la réalité du partage de Pologne a eu deux conférences avec le roi le 28 et le 29 août où elle lui a exposé avec énergie et vigueur que son honneur et sa conscience étoient également intéressés à quitter le trône plutôt que d'y rester et souscrire en qualité de roi de Pologne aux malheurs dont le royaume et la nation alloient être accablés », Essen 2 IX 1772. Daniel Gralath, résident de Gdańsk à Varsovie, avait entendu que Michal Czartoryski et Stanislaw Lubomirski avaient conseillé au roi le 4 IX l'abdication. C'est ce qu'annonçait au duc d'Aiguillon le secrétaire du primat Podoski de Bouloir 11 IX 1772, ms. Czart. 1997 (copie). Dans le journal de Chreptowicz est notée à la date du 4 IX la scène pathétique suivante : « Entretien de Sa Majesté avec le prince chancelier [Michal Czartoryski]. Le roi, très abattu par les circonstances, présenta ses craintes quant au démembrement de la Pologne. Le prince chancelier disait que si l'on réclamait le consentement du roi et de la République, il espérait que l'honneur et la conscience et le caractère royal interdiraient au roi d'y consentir. Le roi lui tendit sa main en signe d'assurance, puis il ajouta : et de quoi je vivrai. Le prince chancelier lui répondit que Votre Majesté serait-elle roi pasteur tel Abdolonime, il est prêt pour autant qu'il le peut à partager ce qu'il a avec le roi. Le roi eut du contentement des déclarations du prince chancelier », APP 82 I (une mention s'en trouve, quoique avec certaines inexactitudes, chez W. Konopczyński, *op. cit.*, pp. 308-309). Le roi de Prusse était convaincu que les Czartoryski incitaient Stanislas-Auguste à la résistance pour le brouiller avec la Russie, Frédéric II à l'envoyé prussien à Vienne Edelsheim 4 et 29 XI 1772 et à Benoit 2 XII 1772, PC XXXIII, pp. 13, 87, 96.

²⁵ A la fin d'octobre, Michal Czartoryski aurait déclaré en présence de Stackelberg que le roi et le ministère ne signeraient pas le traité de cession, il dépêcha en même temps un courtisan de confiance dans la partie annexée par la Russie pour inciter les amis de la Famille qui s'y trouvaient à se soumettre aux exigences des nouveaux maîtres, car il n'y avait aucune possibilité de s'opposer au démembrement, Aloy 31 X 1772, p. 1083 ; dès décembre, August Czartoryski attendait impatiemment le retour de l'étranger de son fils Adam pour l'envoyer à St-Petersbourg faire hommage des biens des Czartoryski se trouvant dans la partie annexée, Gérault 19 XII 1772. Adam Czartoryski partit pour St-Petersbourg le 9 IV 1773, « Wladomości z Warszawy 15 Aprilis », ms. PAU 962. A St-Petersbourg, il était reçu avec de grandes politesses par Zakhar Czernyšev à qui il prêta serment, Panin et Catherine II elle-même, Psarski à Ogrodzki 7 et 11 V 1773, ZP 84.

cours, relevait avec satisfaction son attitude intransigeante et recevait avec une irritation non voilée, assaisonnée d'une indignation morale feinte, les informations sur les concessions qui lui assuraient le trône et repoussaient loin les rêves de l'électeur Frédéric-Auguste²⁶.

Il était d'autant plus douloureux pour le roi d'avoir à légaliser le partage qu'il passait, comme il s'en rendait compte, aux yeux d'une grande partie de la société comme un instrument de Moscou et que la propagande hostile lui attribuait, de bonne et de mauvaise foi, sinon la complicité avec les copartageants, du moins des visées d'avantages propres sous forme de l'accroissement du pouvoir ou de revenus en contrepartie de sa condescendance à l'égard de leurs revendications²⁷. Ceci étant, Stanislas-Auguste déclarait assez longtemps son refus d'apposer sa signature sur l'acte de cession, en disant qu'il ne voulait même pas convoquer la Diète qui se trouverait sous la pression des copartageants et serait forcée de se plier à leurs exigences²⁸. On peut cependant

²⁶ Essen 16 IX, 3 X 1772 ; le 19 XII 1772, il écrivait : « Tout ce que le roi de Pologne fait sont des pantalonnades, il signera tout [...] selon l'esprit du siècle il a raison ». Quelques semaines plus tard, le même Essen expliquait à Stackelberg que la Russie ne pouvait s'appuyer sur le roi qui a la tête pleine d'« idées romanesques » et que les puissances copartageantes pouvaient compter en Pologne en toute certitude uniquement sur le parti saxon, Essen 6 I 1773.

²⁷ Benoit à Frédéric II 12 IX et 30 IX 1772, PC XXXII, pp. 503 et 546 ; Wroughton au lord Suffolk 10 X 1772, ms. Czart. 1984 ; Garampi à Clément XIV 6 XII 1772, Theiner, p. 463 ; Stanislas-Auguste à Mme Geoffrin 10 IV 1773, Mou^{ss}, p. 439.

²⁸ Nous ne connaissons ces déclarations qu'à partir de relations indirectes qui en exagéraient peut-être la teneur et la forme, Essen 19 et 26 IX, 11 XI 1772 ; Gérard 30 IX 1772 ; Jakubowski 7 X 1772 ; Wroughton au lord Suffolk 10 X 1772, ms. Czart. 1984 ; S. Solovev, *op. cit.*, p. 867. Les nouvelles en parcouraient le pays sous une forme parfois amplifiée, Chęcki 28 IX ; « Sa Majesté le roi [...] aurait répondu qu'il préférerait déposer la couronne, qu'il ne peut permettre y consentir et convoquer la Diète », « Copie de la lettre de Cracovie » s. d., ms. BK 2109. Le commandant J. Strzyżyński relatait au général Józef Zaremba la prétendue réponse du roi à l'ambassadeur autrichien Reviczky réclamant son consentement à la cession : « Je permettrais plutôt qu'on me coupât les bras jusqu'au coude que d'y consentir », ms. BK 2120. « On conte des choses n'ayant rien de commun avec la vérité, que le roi doit désertre sa patrie », l'évêque A. Ostrowski au général Zaremba 10 X 1772, *ibid.* Urszula Lubomirska, adversaire acharnée du roi, écrivait le 13 XII 1772 à J. Mniszech : « Le roi Poniatowski [...] aurait indiqué dans son instruction à monsieur Branecki qu'il préférerait renoncer à la couronne plutôt qu'accepter un tel partage, sans doute espère-t-il la Lorraine », ms. Czart. 3868. L'unique déclaration connue du roi sur ce sujet est moins catégorique : « Stackel-

douter qu'il ait réellement pensé à pousser sa résistance jusqu'à l'extrême limite selon la maxime *impavidum ferient ruinae*. Quels qu'aient été ses motifs d'attachement à la couronne (dont l'un des plus importants de tout son règne, renforcé par le salut « miraculeux » de l'attentat ourdi par les confédérés, était sa foi en la mission lui confiée par la Providence dans la patrie²⁰), il se rendait compte, et les copartageants le lui avaient rappelé on ne peut plus éloquemment, que son refus aurait les pires conséquences non seulement pour lui mais, surtout, pour le pays. Les ambassadeurs des trois cours menaçaient le roi et ses sujets d'aggraver les méthodes d'occupation, de déclarer formellement la guerre à la Pologne, d'étendre les partages et même de démembrer entièrement le pays²⁰. D'une signification particulière étaient les menaces formulées par Stackelberg dans son entretien avec le roi le 6 novembre²¹, renouvelées de concert avec l'ambassadeur autrichien²². Il y avait en cela évidemment du bluff, la réalisation de ces menaces (surtout de nouveaux partages) ne se situant pas dans les projets à long terme de la cour de

berg commence à me presser pour la convocation de la Diète et m'annonce de plus grands maux, si je la diffère. Je ne puis pas trop bien débrouiller encore s'il parle sérieusement ou seulement pour paraître conséquent. Je tiendrai bon, toutefois », Stanislas-Auguste au général Monet 28 X 1772, Mottaz, p. 58.

²⁰ Stanislas-Auguste à Mme Geoffrin 18 XII 1771 et 5 VI 1773, Mouÿ, pp. 424 et 450.

²⁰ Jakubowski 7 X 1772; Gérard 10 X 1772; de Bouloir au duc d'Aiguillon 8 XI 1772, informant que le général August Goltz le faisait craindre au primat Podoski pour l'inciter à prendre part à la Diète, AE Pologne 303; Chęcki 16 XI 1772.

²¹ Stanislas-Auguste au général Monet 11 XI 1772, Mottaz, pp. 60 - 61; relation de Garampi 14 XI 1772, Theiner, p. 462; Essen 11 XI 1772; S. Solovev, *op. cit.*, p. 867. Stackelberg avait lu au roi la dépêche de Panin où se trouvait le passage suivant : « Pressez de front la convocation d'une diète, l'acheminement à une négociation et la conclusion de celle-ci, comme la seule mesure qui garantisse à l'Etat sa conservation. Laissez entrevoir hardiment que trois cours [...] non seulement ne reculeront pas, mais qu'il est dangereux qu'un ressentiment mérité ne vienne étendre les bornes, dans les quelles leur justice [...] s'est elle-même renfermée; enfin, pour le dire ouvertement, que c'est ce qu'ils ont à perdre et non ce qu'ils ont perdu, qui doit faire leur objet », SIRIO, pp. 252 - 253. « Vous aurez vu par l'instruction des Russes au sieur Stackelberg [...] que si les Polonais regimbent au frein qu'on leur veut imposer, que le partage pourrait s'étendre encore entre nos 3 cours », Frédéric II à Benoit 5 XI 1772, PC XXXIII, p. 15.

²² Stanislas-Auguste à F. K. Branicki 28 XI 1772, Mottaz, p. 76.

St-Pétersbourg⁸³ qui voulait, comme devait le montrer l'avenir le plus proche, recouvrer une « influence » exclusive dans la République et en éliminer les armées et les influences politiques de la Prusse et de l'Autriche. Pour le moment cependant, dans la conjoncture de la guerre inachevée avec la Turquie et des complications supplémentaires entraînées par le coup d'Etat de Gustave III en Suède, la politique polonaise de St-Pétersbourg suivait la ligne de l'étroite solidarité avec ses autres partenaires⁸⁴. Frédéric II, au contraire de Catherine II, n'était pas intéressé par la possession en Pologne d'un parti qui lui serait favorable et, de ce fait, n'avait nul souci des états d'âme antiprussiens qui y régnaient. Il voulait mettre à profit la présence de ses armées sur les territoires non incorporés pour en tirer des prestations matérielles, cherchant d'avance des prétextes pour repousser la date de leur retrait⁸⁵. La résistance de la Pologne prolongeait ce séjour et permettait d'intensifier les violences en tant que moyen de répression concerté, c'était aussi une justification pour préparer de nouveaux partages. Le roi de Prusse se rendait compte, il est vrai, qu'un nouveau partage requerrait le consentement, peu facile à obtenir, de Catherine II, il était donc loin de s'aventurer dans des situations qui en ouvriraient les perspectives⁸⁶ et était disposé à se contenter du succès déjà obtenu, de toute façon important ; au fond du coeur cependant il nourrissait l'espoir

⁸³ L'envoyé de la Prusse à St-Pétersbourg informait sur l'aversion de Catherine II à étendre les partages, Solms 26 VI, 8 et 11 XI 1772, PC XXXII, p. 325 et XXXIII, pp. 151 et 157. Dans le « Contreprojet d'un acte secret à échanger entre les cours de S. Pétersbourg, de Vienne et de Berlin », Catherine II déclarait que si le roi et la République exprimaient leur consentement à la cession, elle conserverait strictement les frontières des acquisitions fixées au traité de St-Pétersbourg, SIRIO, p. 296.

⁸⁴ C'était fortement souligné dans l'instruction initiale de Stackelberg du 22 VIII 1772, quoiqu'on recommandât simultanément de gagner des partisans parmi les Polonais en leur faisant prendre conscience « combien l'amitié de la Russie doit être chère et précieuse à la République, puisque cette seule amitié a été si longtemps sa sauvegarde, et qu'aussitôt qu'ils l'ont forcée à la retirer, on a vu comment les puissances voisines sont constamment disposées à l'égard de la République et à quoi elles sont toujours prêtes vis-à-vis d'elle », SIRIO, pp. 176-190. Stackelberg avait aussi reçu dans les indications ultérieures de Panin la recommandation de garder une stricte unité avec les ambassadeurs autrichien et prussien, *ibid.*, p. 255.

⁸⁵ Frédéric II à Solms 23 XI 1772, à Edelsheim 25 XI 1772, PC XXXIII, pp. 71 et 77.

⁸⁶ Frédéric II au prince Henri 12 IV 1773, PC XXXIII, p. 450.

que le comportement des Polonais créerait une occasion pour de nouvelles acquisitions. Il n'était pas donc peiné de la résistance attendue contre la convocation de la Diète : les puissances pourraient alors exercer une pression armée qui, en conséquence, pourrait aboutir à un nouveau démembrement. Il désirait un durcissement de la politique russe à l'encontre des Polonais. Il voulait inspirer dans ce sens Stackelberg. « Vous employerez toute votre habileté — recommandait-il à son ambassadeur à Varsovie — [...] à l'exciter contre les Polonais toutes fois et quand ou la cour, ou le sénat lui donnent lieu de se plaindre »⁷⁷. Il se réjouissait de ce que, sur le conseil de Solms, l'ambassadeur russe à Varsovie devait être Ivan Černyšev d'orientation antipolonaise⁷⁸. Pendant tout le mois de novembre 1772, alors qu'il semblait que Stanislas-Auguste ne céderait pas à l'exigence de convoquer la Diète, Frédéric II et son frère Henri rêvaient de nouvelles acquisitions. Frédéric II en précisait même l'étendue dans une dépêche à Solms pour que celui-ci obtint au moment opportun l'acceptation russe⁷⁹.

Une attitude analogue était observée par la cour de Vienne quoiqu'il y ait eu des différences de points de vue entre Marie-Thérèse plus modérée et l'avidie annexionniste Joseph II. Les armées autrichiennes étaient vite apparues l'occupant le plus intransigeant et Vienne considérait avec indifférence les enfreintes

⁷⁷ Frédéric II à Benoit 4 et 5 XI 1772, à Edelsheim 4 XI 1772, PC XXXIII, pp. 13-15. « Mes nouvelles de Péterbourg marquent que les Russes s'aigrissent de plus en plus contre les Polonais à cause de l'obstination qu'ils témoignent au sujet de notre partage. On me mande que si le roi et le peuple sarmate continue à faire le revêche, on pourrait bien étendre les portions qui font le partage actuel. J'ai répondu qu'il n'y aurait pas du mal », Frédéric II au prince Henri 6 XI 1772, *ibid.*, p. 18.

⁷⁸ Solms à Frédéric II 27 XI 1772; Frédéric II au prince Henri 16 XII 1772 et à Benoit 23 XII 1772, *ibid.*, pp. 124, 132 et 154.

⁷⁹ Le prince Henri à Frédéric II 18 XI et réponse de celui-ci 20 XI 1772. Frédéric II à Solms 23 XI et au ministre Finckenstein 27 XI 1772, *ibid.*, pp. 58, 59, 71 et 84. Stanislas-Auguste n'avait pas hésité dans son entretien avec Benoit (31 III 1773) à dénoncer que le but de la politique prussienne était de pousser la Pologne « à quelque coup de désespoir, dont on ne manquerait pas de se servir pour proposer à Vienne et à Péterbourg le démembrement du reste de la Pologne », ms. PAU 1648. Le secrétaire de la légation de Saxe à Varsovie exprimait la conviction (à partir des informations d'un magnat non cité de nom, ami d'Essen) que Frédéric II, par ses intrigues, « portera la nation à se roidir contre les prétentions des cours afin qu'il puisse venir par là, peut-être, à bout de son dessein », Patz 10 III 1773.

au traité de St-Pétersbourg au détriment de la Pologne de la part de la Prusse (donnant d'ailleurs elle-même l'exemple) et, en plus, ne rejetait pas l'idée d'exploiter la résistance polonaise pour continuer les partages⁴⁰.

Sous l'effet des dures et pressantes exigences des trois puissances, appuyées par le rapprochement de Varsovie des armées prussiennes et autrichiennes, Stanislas-Auguste se décida à ne plus repousser la date de la convocation du conseil du sénat. Cette date, tout d'abord fixée au 1^{er} mars, fut déplacée au 8 février. Ce changement fut introduit dans un post-scriptum spécial aux circulaires, pour souligner qu'il avait été imposé. C'était d'ailleurs une semi-concession, car Stackelberg, Reviczky et Benoit exigeaient que le conseil du sénat se réunisse le 1^{er} janvier, la Diète le 1^{er} mars et que les traités de cession soient conclus jusqu'à la fin d'avril⁴¹. Stanislas-Auguste se rendait compte que la conséquence du conseil du sénat serait la convocation de la Diète qui ne saurait résister à la pression des trois puissances. Le roi entraînait sciemment sur la voie de la capitulation. Devant sa propre conscience, et surtout devant l'opinion publique, il s'expliquait par l'absence de toute perspective d'aide extérieure, par la crainte de voir mettre en oeuvre la menace de dévastation du pays et d'un nouveau partage. Il était aussi convaincu que les concessions faites aux copartageants faisaient fondre sur lui des reproches de collaborer avec eux, en revanche, la résistance dure entraînerait des accusations de provoquer de nouveaux malheurs pour la Pologne. D'où son désir si grand de se concilier la considération et la sympathie de la nation, cessait de fonctionner comme un argument en faveur de l'attitude intransigeante. Il avait exposé son raisonnement dans une lettre à Branicki, avec l'idée sans doute qu'il parviendrait jusqu'à ses interlocuteurs français et à la large opinion publique⁴².

⁴⁰ A. Beer, *op. cit.*, Bd. II, pp. 209 - 210 ; Frédéric II à Solms 11 XI 1772, à Edelsheim 25 XI 1772, à Finckenstein 27 XI 1772, PC XXXIII, pp. 36, 76 - 77, 84.

⁴¹ Gérard 12 et 19 XII 1772 ; Garampi à Clément XIV 6 XII 1772, Theiner, p. 463 ; Stanislas-Auguste à F. K. Branicki 28 XI 1772, Mottaz, pp. 76 - 77.

⁴² Stanislas-Auguste à F. K. Branicki 9 XII 1772, Mottaz, p. 83. Garampi répète sans doute le raisonnement du roi quand il présente sa situation difficile dans la lettre citée à Clément XIV, cf. aussi la relation du 10 II

La conviction de Stanislas-Auguste était-elle juste, la société commençait-elle effectivement à être dominée par la crainte des conséquences qu'entraînerait la continuation de la résistance passive ? Il est difficile de le vérifier. Benoit assurait son souverain que les Polonais avaient compris qu'il était nécessaire de donner leur consentement aux cessions⁴³. Sans doute soulevait-on des plaintes généralisées contre l'oppression croissante exercée par les armées d'occupation⁴⁴. Les témoignages de l'époque parlent d'un accablement général, d'une désorientation universelle, de l'incertitude quant au sort du pays⁴⁵. Il semble cependant que l'on attachait les espoirs d'amélioration de la situation plutôt à un changement éventuel de la conjoncture internationale qu'à la façon de trouver quelque *modus vivendi* meilleur avec les copartageants, abstraction faite évidemment des démarches individuelles pour améliorer sa situation. Il y avait une exception :

1773, Theiner, p. 517. Le maréchal de la cour royale, le castellan Kazimierz Karaś, écrivait le 7 XII 1772 au général Zaremba que les représentants des trois puissances proclament que le roi, en refusant son consentement à la Diète, « ne veut pas sauver le pays » et, pour cette raison, « ils doivent entreprendre d'autres démarches pour le harceler », ms. BK 2120.

⁴³ Benoit à Frédéric II 16 I 1773, PC XXXIII, p. 214.

⁴⁴ Dans la masse des témoignages contemporains, citons le fragment de l'information sur la situation du pays, rédigée par le maréchal Stanislaw Lubomirski pour l'hetman Wacław Rzewuski revenant de Kalouga : « Pour forcer les esprits des nationaux à entrer dans leurs vues, l'on s'est mis à ruiner et à opprimer le reste du pays pour que chacun, pressé par la misère, y renonce pour sauver le reste et obtenir la tranquillité. Les Autrichiens viennent de passer avec l'armée la Vistule, ils ont pris Cracovie, Sandomir, le reste de la voïvodie de Cracovie, de Sandomir est opprimé par leurs mandats de fourniture [...] dans la voïvodie de Lublin la même armée avance avec la même oppression. Les Prussiens ont récemment pris la plus grande partie de la voïvodie de Brześć-Cujavie et Inowroclaw [...] ils oppriment comme précédemment d'impositions les voïvodies de Grande-Pologne, ils accablent les voïvodies de Sieradz, Łęczyca, Rawa [...] Moscou procède de même dans le reste du pays, semant la destruction par la pression armée, l'imposition de fourrages insupportables, le transport ininterrompu des entrepôts en Valachie, enfin le passage des armées laisse après lui non seulement la ruine mais la famine », APP 313, t. 7.

⁴⁵ Voici quelques exemples : « A Varsovie grand émoi et tous se portent comme battus », Strzyżewski à Zaremba 28 IX 1772 ; « les choses vont mal avec nous et iront au pire », le castellan Adam Łącki au même 10 XII 1772, ms. BK 2120 ; « du pays nous n'avons rien de bon, seulement la crainte et les pleurs, les gémissements, les soupirs », A. Buchowiecki à K. Radziwiłł, de Gdańsk 16 X 1772, AR V 1573 ; « au pays tous chantent la même chanson, des pleurs et des plaintes de partout », J. Horwatt au même de Kilmosz 11 XI 1772, AR V 5242 ; de même informait sur les « pleurs » et les « gémissements » Jan Jeziński de Nieświcz 1 XII 1772, AR V, 6676.

le Conseil des voïvodies de Grande-Pologne, institué en automne 1772 par les Sulkowski avec l'appui de Benoit et du commandant des armées d'occupation prussiennes du lieu, le général Lossov, rapidement cependant dissous⁴⁶.

On peut supposer que, pour la nature active de Stanislas-Auguste nourrissant la conviction que, dans toute situation, même la plus difficile, on peut obtenir quelque chose de positif, la sortie de la passivité totale, l'abandon de la résistance figée, était un soulagement. Il était en effet poussé à faire ce pas non seulement par la crainte de la détérioration de la situation, mais aussi par un certain espoir, très prudent, certes, d'obtenir par sa docilité des avantages définis. Cet espoir lui était suggéré par la cour de Vienne. A l'audience d'adieu de l'envoyé polonais Andrzej Ogiński, Marie-Thérèse et Joseph II, tout en lui recommandant d'inciter Stanislas-Auguste à convoquer la Diète, donnaient à entendre qu'ils étaient prêts avec Catherine II (et contre Frédéric II) d'appuyer à la session certains amendements institutionnels. Le roi craignait cependant que ce ne fût qu'un « artifice autrichien » pour l'inciter à la docilité⁴⁷. Un « bon gouvernement » (avec toutefois la conservation du *liberum veto* dans les affaires les plus importantes) en échange de la collaboration du roi était aussi promis par Stackelberg et Benoit⁴⁸.

La régularisation des institutions politiques et des affaires intérieures de la Pologne était l'objet de pourparlers entre les trois puissances qui avaient décidé de la faire adopter en commun par la Diète avec le consentement forcé aux cessions dues aux partages⁴⁹. La Prusse était absolument opposée à l'abolition du

⁴⁶ W. Konopczyński, *Geneza i ustanowienie Rady Nieustającej [Genèse et institution du Conseil Permanent]*, Kraków 1917, pp. 169, 384-385; idem, *Konfederacja barska...*, t. II, p. 311.

⁴⁷ Stanislas-Auguste à Branicki 28 XI 1772, Mottaz, pp. 75-76; M. Glayre à E. de Ricule 16 XII 1772, *ibid.*, p. 96; Branicki, répondant au roi 19 XII 1772, appréciait sceptiquement les promesses de Marie-Thérèse et de Joseph II et affirmait que la France connaissait les projets des copartageants de laisser la Pologne dans l'anarchie, *ibid.*, pp. 96-97. De même plus tard, la cour de Vienne suggérait sa bonne volonté. Le chargé d'affaires de la Pologne à Vienne Zawisza au ministère 27 III 1773, ZP 385.

⁴⁸ Note dans le journal de Lubomirski à la date du 31 I 1773, APP 82 I.

⁴⁹ W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 152-155; A. Beer, *op. cit.*, Bd. II, pp. 193-195, Bd. III, pp. 133-138.

*liberum veto*⁵⁰. L'Autriche admettait en principe une certaine amélioration du système « monstrueux » de la Pologne et l'élargissement des compétences du roi, dans la pratique cependant elle ne faisait rien dans ce sens et s'adaptait à la politique des deux autres cours⁵¹. Décisive était l'attitude de la cour de St-Pétersbourg. Celle-ci, depuis qu'avait échoué le projet de pacification en collaboration avec le roi et les Czartoryski et qu'elle avait décidé le partage, non seulement ne pensait pas donner son consentement à de nouvelles réformes, mais se proposait sérieusement de réviser celles qu'elle avait acceptées dans les années soixante. Le propagateur d'un tel programme était Saldern qui gardait aux Polonais sa rancune. Un autre partisan de ce programme était pendant un certain temps Panin. Stackelberg, libre de ressentiments à l'encontre des Polonais, adoptant volontiers la pose de réformateur éclairé, emprunta cependant les voies tracées : il devait compter avec le contrôle vigilant de son collègue prussien, mais surtout savait que, pour préparer la Diète et y faire passer les visées des trois cours, il faudrait se fonder sur les adversaires de Stanislas-Auguste⁵². Si dès ce moment il entrevoyait les avantages qu'il y aurait à appuyer le système russe en Pologne sur la collaboration avec le roi, il repoussait cette échéance à plus tard. Pour le moment, il avait à offrir à Stanislas-Auguste, au cas de sa docilité, des promesses de garantie des revenus. C'est aussi le moyen que recommandait énergiquement Frédéric II qui, considérant d'un mauvais oeil les espoirs renaissants de la Saxe de coopérer avec la Russie dans la République, soulignait sans cesse la nécessité de protéger le roi contre ses ennemis intérieurs⁵³. Stanislas-Auguste, qui, cependant, avait à coeur les affaires matérielles, excluait pour le moment celles-ci des tracta-

⁵⁰ W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 154, 180 - 181.

⁵¹ *Ibid.*, pp. 154 - 155, 181 - 183, 191 - 192.

⁵² *Ibid.*, pp. 145 - 189.

⁵³ « Sentiment du comte Panin sur quatre points capitaux [...] relativement à la pacification de la Pologne » du 17 VI 1772, SIRIO, pp. 141 - 143, Panin à Stackelberg 18 X 1772, *ibid.*, p. 254. Psarski à Ogrodzki 12 VI 1772, APP 313, t. 7 ; note dans le journal de Chreptowicz à la date du 6 VIII 1772, APP 82 I ; Frédéric II à Solms 21 V 1772, 16 I et 11 III 1773, à Benoit 11 X, 18 XI 1772, 31 III 1773, entretien de Frédéric II avec l'envoyé autrichien G. van Swieten 20 III 1773, PC XXXII, pp. 214, 557, XXXIII, pp. 52, 197, 351, 382, 418.

tions avec les ambassadeurs des trois copartageants⁵⁴ et cherchait opiniâtement une compensation pour sa capitulation dans deux domaines : 1° l'amendement du système politique, 2° la prise en compte dans les futurs traités de cession de toutes sortes d'avantages secondaires, surtout dans la sphère des intérêts économiques. Il comptait avec un extraordinaire optimisme pouvoir obtenir pour ces questions l'appui de la France et de la Grande-Bretagne, en jugeant que cet appui influencerait sur les décisions des puissances copartageantes. Il poussait son optimisme si loin qu'il postulait la garantie de l'indépendance de la République diminuée par les partages. Le roi formulait d'ailleurs tous les desiderata mentionnés d'une manière si maximaliste que, dans la situation du moment, ils apparaissaient comme des pieux désirs⁵⁵. Peut-être en partie se cachait-il en cela le désir de faire montre de sa sollicitude pour le bien de la patrie aux puissances occidentales à l'aide desquelles il recourait, mais en cela s'exprimait aussi sans conteste un « enthousiasme » sincère, raillé par Stackelberg qui faisait part à Panin des idées du roi⁵⁶. Il faut aussi avoir en mémoire que Stanislas-Auguste ignorait la teneur des conditions concertées par les trois cours, qu'elles avaient décidé d'imposer à la Pologne au plan intérieur et institutionnel⁵⁷.

⁵⁴ Benoit à Frédéric II 21 X 1772, PC XXXII, p. 603 ; Stanislas-Auguste au général Monet 29 VII 1772, Mottaz, pp. 120 - 121 ; entretien du roi avec Garampi 12 III 1773, ms. Czart. 961 ; entretien du roi avec Benoit 31 III 1773, ms. PAU 1648.

⁵⁵ Le roi avait exposé une première liste de ses postulats dans la lettre à A. Ogiński 22 VIII 1772, en lui demandant de rechercher un appui pour eux auprès des représentants diplomatiques accrédités à Vienne des Bourbons, d'Angleterre et du Danemark, APP 313, t. 7. Aide-mémoire déposé le 1 X 1772 à la cour d'Angleterre et lettre de A. Mokronowski (écrite de fait par le roi) au diplomate français F. Durand séjournant à St-Petersbourg (de janvier 1773), énumérant les affaires qu'il aurait à y régler au profit de la Pologne ; la lettre, d'ailleurs non remise au destinataire, a été publiée par W. Konopczyński, *Materiały do dziejów genezy Rady Nieustającej* [Matériaux pour l'histoire de la genèse du Conseil Permanent], Archiwum Komisji Historycznej, t. XII, I^o partie, pp. 46 - 47. Stanislas-Auguste à Branicki 9 XII 1772, Mottaz, pp. 84 - 85 ; les 9 points que le roi se proposait d'arracher dans le traité à venir ont été rapportés par Stackelberg dans sa relation du 3 II 1773, W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 387 - 388. Le roi avait présenté ses revendications dans un entretien avec Benoit 31 III 1773, voir ci-dessus, note 54.

⁵⁶ W. Konopczyński, *Geneza...*, p. 388.

⁵⁷ 30 IV 1773, information du résident Psarski : « J'ai appris que les puissances partageantes ont déjà convenu de la forme qui doit être donnée au gouvernement de Pologne, mais on n'a pas pu me dire le détail de cette convention, ni en quoi cette nouvelle forme consistait », ZP 84.

Aussi est-il entré avec leurs représentants en tractations officielles sur les réformes qu'il faudrait faire passer à la future Diète et sur la garantie des intérêts polonais dans les traités de cession. Les entretiens officiels sur ces sujets, pour lesquels le chancelier Młodziejowski proposait d'obtenir l'autorisation du sénat, ne furent pas entrepris, le ministère, sur motion du maréchal Lubomirski, les ayant reconnus comme impossibles, car ils équivalaient à la reconnaissance d'avance des démembrements⁵⁸. Les entretiens menés par le roi ne donnèrent aucun résultat⁵⁹, et plus tard, quand il eut connu les vrais projets institutionnels appuyés par les copartageants, il parvint à la conviction que la vision d'un « meilleur gouvernement » n'était faite que pour le leurrer⁶⁰.

Le conseil du sénat, tenu du 8 au 15 février, précédé d'une note violente des ambassadeurs des trois cours exigeant sous forme d'ultimatum la réunion de la Diète le 19 avril, ne rassembla que 30 participants⁶¹. Les sénateurs ne se pressaient pas d'y prendre part. A ce qu'on dit, certains de ceux qui se trouvaient même à Varsovie, simulaient la maladie⁶². Des bruits couraient que

⁵⁸ Note dans le journal de Lubomirski à la date des 2 et 3 II 1773, APP 82 I.

⁵⁹ Des mentions à ce sujet dans les résumés de la relation de Benoit 16 I et 6 II 1773, PC XXXIII, pp. 214 et 215 ; S. Lentulus à Frédéric II 3 et 16 IV 1773, *ibid.*, pp. 443, 490-491 ; l'entretien ci-dessus cité avec Benoit 31 III 1773 ; notes des tractations avec Stackelberg (?) du 26 III 1773, ms. Czart. 799 ; W. Konopczyński, *op. cit.*, p. 184.

⁶⁰ Stanislas-Auguste à Mme Geoffrin 5 VI 1773, Mouÿ, pp. 445-446. Une plus grande capacité de prévision avait été manifestée par Deboli remplaçant temporairement Psarski, quand il écrivait le 5 II 1773 à Ogrodzki : « On pourra faire des promesses d'adoucir la situation des débris de ce royaume en apportant des changements à cette orageuse forme de gouvernement à l'aide de laquelle on y a entretenu le désordre. Mais quand même, ce qui n'est pas probable, la Russie le voudroit, le roi de Prusse est trop intéressé à perpétuer la confusion chez nous et ce prince a ici assez de crédit pour inspirer à cette cour-ci des idées conformes aux siennes et la faire retraiter de tous les assurances qu'elle nous aura données », ZP 84.

⁶¹ Liste des participants, *Mémoires*, pp. 43-44.

⁶² Aloy 10 II 1773. Le primat Podoski refusa sa participation. « Le prince primat, avec un espoir égal de voir s'améliorer les circonstances pour le pays, m'exposait ses amples explications et la réponse préparée pour Sa Majesté, dans laquelle la résolution de ne pas céder à ces prétentions [...] et que lui-même expose tous ses biens à la vengeance qui peut en découler [...] il a des nouvelles favorables à son entreprise dans une lettre qui lui est parvenue ou de St-Pétersbourg ou de France, et que ces nuages se détourneront [...] cela vient peut-être de la foi dans laquelle *miseri quod volunt facile credunt* », A. Tyzenhauz à Stanislas-Auguste de Gdańsk 29 XII 1772, ms. Czart. 715.

les trois puissances forceraient le conseil, sans attendre la convocation de la Diète, à reconnaître les partages⁶³. Ces craintes étaient sans fondement, car les puissances connaissaient suffisamment le système politique polonais pour savoir qu'il n'avait pour ce faire aucune compétence et qu'ainsi elles n'obtiendraient pas la légalisation convoitée. Elles prenaient par contre en considération, au cas où il serait impossible de réunir la Diète, l'organisation d'une confédération docile qui, représentant la souveraineté de la République, pourrait légaliser les partages⁶⁴. Le roi exprimait ses craintes devant une telle confédération composée « de tous les scélérats qu'elles [les cours] pourront rassembler »⁶⁵, cette crainte étant partagée par le maréchal Lubomirski⁶⁶. Il fut cependant inutile de recourir à cet expédient. Le conseil du sénat, tout en se plaignant de la violence évidente et du non-fondé des arguments destinés à justifier les partages, donna son consentement à la convocation de la Diète au délai exigé. Les Czartoryski se déclarèrent clairement pour par la bouche du maréchal Lubomirski. Lubomirski et Michał Czartoryski exigèrent aussi d'entamer un procès contre les participants à l'attentat contre le roi et leurs complices. Ce zèle quelque peu retardé était une manoeuvre visant certains cercles de l'ancienne Confédération de Bar et les partisans saxons flattés actuellement par l'ambassade russe. Essen craignait que les Czartoryski ne portent à la connaissance du conseil du sénat la correspondance compromettant la cour de Dresde entre Marie-Antoinette, veuve de l'électeur, et les confédérés de Bar, la chose cependant n'aboutit pas au résultat de tractations dans les coulisses. Un appel à fixer un programme positif pour la future Diète fut lancé uniquement par l'évêque de Vilna Ignacy Massalski qui, mêlé au soulèvement de l'hetman Ogiński, était parti pour Paris où il avait pris contact avec Stackelberg. Son discours où il critiquait l'anarchie et l'éducation négligée comme cause du malheur actuel de la

⁶³ Essen 30 XII 1772 ; Jakubowski 29 XII 1772.

⁶⁴ « Sentiment du comte Panin », SIRIO, p. 142 ; Panin à Stackelberg 7 III 1773, *ibid.*, pp. 358 - 359.

⁶⁵ Stanislas-Auguste au général Monet 17 X 1772, à Branicki 18 XI et 9 XII 1772, Mottaz, pp. 50, 70, 87.

⁶⁶ Information pour l'hetman Rzewuski, voir ci-dessus note 44 ; cf. Chęcki 8 III 1773.

Pologne et appelait à préparer des projets de réformes, passa sans écho. L'on savait bien d'ailleurs que l'évêque était mû par l'ambition et des intérêts personnels et non par des idéaux.

La décision de convoquer la Diète s'accompagnait de gestes ostentatoires : appel à renouveler les protestations et à adresser de nouvelles lettres aux garants des traités d'Oliwa et de Welawa, cette fois au nom de la République et non seulement, comme précédemment, au nom du roi, et de notes réclamant l'évacuation de la Pologne des armées des trois puissances pour permettre à la Diète de délibérer librement⁹⁷. Aucun des votants évidemment ne croyait en l'efficacité de ces gestes. Dans le même esprit furent rédigés les manifestes royaux pour les diétines. Ils contenaient une apologie de la politique royale dans le passé, une condamnation de l'acte d'atteinte à la personne du roi « avec ordre de nous donner la mort » et des regrets sur la situation actuelle du pays. L'on justifiait la convocation de la Diète aussi bien par les menaces des trois puissances que par la métaphore préférée du roi du navire ballotté par la tempête que le timonier ne devrait pas abandonner mais conduire au port « même s'il fallait jeter à la mer avide des trésors précieux ». Les indications positives étaient formulées en termes vagues. On recommandait d'élire des députés qui « connaîtraient aussi bien les droits et les injustices faites à la patrie, que les circonstances et le besoin dans lesquels elle se trouve et qui, selon les cas et sur votre recommandation, voudraient et pourraient confirmer, améliorer, changer quoi que ce soit pour réunifier et amender la République »⁹⁸. Cela ne s'écartait pas de la stylistique habituelle des proclamations d'avant les Diètes, mais, dans la situation du moment, cela équivalait à la renonciation à toute prise de position devant les problèmes qui devaient se poser à la Diète. De prise de position claire, car le passage sur les trésors jetés à la mer pouvait être lu comme une recommandation de consentir aux cessions. Aussi insipides et vagues étaient la

⁹⁷ Pour le déroulement du conseil du sénat, W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 173 - 174. Le discours du maréchal Lubomirski, APP 82 II ; Essen 27 I, 5, 10 et 13 II 1773 ; Jakubowski 19 II 1773 ; *Mémoires*, pp. 41 - 42.

⁹⁸ Uniwersał na sejmik przedsejmowy poselski [Proclamation pour la diétine pour élire les députés à la Diète].

« Lettre circulaire » aux sénateurs les appelant à prendre part aux diétines fixées pour le 22 mars, et l'« Instruction de Sa Majesté [...] sur la diétine d'avant la Diète », sorties toutes deux le 22 février. Cette dernière renfermait comme seule recommandation concrète le postulat d'enfermer dans les instructions des diétines un point condamnant l'acte d'interrègne du roi et l'attentat contre le roi⁶⁹.

L'absence de programme dans les énonciations officielles se doublait de l'attitude passive du roi et des Czartoryski devant la future Diète. Cette passivité était pour une grande part imposée par Catherine II et Panin, tous deux depuis longtemps gardant rancune aux Czartoryski : leur condamnation et leur évincement dans la République avaient à plusieurs reprises été décrétés à St-Pétersbourg et on y renonçait chaque fois qu'on essayait de mettre en place en Pologne quelque large appui pour le compromis et la collaboration avec la Russie. Depuis le fiasco de la mission de Saldern, leur ancien protecteur, le verdict semblait irrévocable⁷⁰. Saldern lui-même les attaquait avec sa violence habituelle et s'alliait à leurs ennemis, les partisans des Saxons, qu'il avait autrefois combattus et qu'il méprisait. Très malveillante pour la Famille était la cour de Berlin qui exerçait dans ce sens une influence sur la Russie. Un signe apparent de l'hostilité de Saldern et de ses mandants était l'interdiction frappant l'activité du Tribunal de Lituanie qui, dominé par les partisans des Czartoryski, était un instrument de leurs influences dans le Grand-Duché. Saldern recommandait de divulguer les raisons de cette mesure pour convaincre la noblesse que la Famille ne jouissait plus de la protection russe et que, de ce fait, il ne valait plus la peine d'être son client⁷¹. Le remplacement de Saldern par Stackelberg ne changea en rien la ligne de conduite. Le nouvel ambassadeur continuait à entretenir les contacts noués par son prédécesseur avec le parti saxon, et les recommandations venant

⁶⁹ Ms. BJ 6674.

⁷⁰ W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 146-148, 155-157; K. M. Morawski, *Ignacy Potocki*, Kraków 1911, p. 36. Nombreuses informations, sans doute parfois exagérées, dans les relations d'Essen, p. ex. 11 VII 1772.

⁷¹ Note dans le journal de Chreptowicz à la date du 26 V 1772, APP 82 I. « Les Czartoryski de leur côté prétendoient que ceci n'est que l'effet passager d'une intrigue particulière », Gérault 30 V 1772.

de St-Pétersbourg allaient dans le sens de la mise en oeuvre de la conception de Panin : fonder les influences russes non sur les grandes familles des magnats (donc ni sur les partisans des Saxons et les soutiens de la Confédération de Bar, ni sur les Czartoryski), mais sur des hommes nouveaux, de fortune et de signification plus modestes (gens médiocres), dont la carrière serait liée exclusivement avec la Russie⁷². Dans la pratique cependant, le parti en formation, prêt à collaborer avec la cour de St-Pétersbourg et, ce qui s'ensuivait, se subordonnant aux directives des trois copartageants agissant solidairement, se composait de partisans saxons de l'ancien « Conseil patriotique », en partie d'anciens confédérés de Bar, et de caméléons politiques ambitieux et avides de carrière, tels que l'évêque Massalski, plus tard August et Antoni Sulkowski⁷³. Comme ces gens se souvenaient de la déception qui avait rencontré les confédérés de Radom (raison pour laquelle il avait été impossible de se concilier le primat Gabriel Podoski ni l'ex-maréchal Jerzy Mniszech), Stackelberg assurait qu'il ne se laisserait pas piéger comme Repnin par les Czartoryski et le roi, et n'hésitait pas à répandre la nouvelle que c'étaient eux justement qui avaient incité cet ambassadeur à arrêter et déporter l'évêque Sołtyk⁷⁴.

Les Czartoryski, qui ne risquaient jamais de s'opposer ouvertement à la Russie, entreprirent à ce moment, sous l'effet des craintes qu'à la future Diète pouvaient les atteindre des répressions, des tentatives de rapprochement d'elle. Ils cherchaient aussi à se rapprocher de la cour de Vienne sous le règne de laquelle s'étaient trouvés nombre de leurs domaines. Ils y étaient aussi portés par leurs nouvelles liaisons politico-familiales avec les Potocki conduits par l'ardente austrophile Katarzyna Kossakowska née Potocka. Le 12 décembre déjà, Reviczky faisait savoir à sa cour : « *Die Czartoryskische Familie, welche bishero in dem Rate des Königs der Beförderung unseres Verlangens am meisten im Wege gestanden, scheint anjetzo sich mit dem Könige zerschlagen zu haben und versprochen die Sachen zum Vergnügen der drei*

⁷² W. Konopczyński, *Geneza...*, p. 146 ; Panin à Stackelberg 18 X 1772, SIRIO, pp. 253 - 254.

⁷³ W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 158 - 164.

⁷⁴ Essen 30 IX 1772, 6, 10, 13 II 1773 ; Aloy 6 I 1773, p. 43.

Höfen zu Schluss zu bringen, wenn man sich mit ihnen in Unterhandlung einlassen wolle »⁷⁵. Ces tentatives ne furent pas couronnées de succès. Immédiatement après la clôture du conseil du sénat, Stackelberg déclara officiellement qu'il avait une injonction de sa cour « de ne pas entrer en tractations avec les Czartoryski »⁷⁶. Dans cette situation, il ne restait rien d'autre aux Czartoryski que de continuer à garder l'attitude de résignation passive au sort. La distance qu'ils gardaient devant la future Diète, venait aussi de ce qu'ils comptaient beaucoup avec les opinions populaires dans la société nobiliaire comme en témoignait toute leur conduite pendant la Confédération de Bar.

Il est impossible de savoir ce que pensait vraiment la majorité de cette société. Il semble qu'à l'extérieur du moins prédominaient les jugements considérant la future Diète comme un instrument aux mains des copartageants, aussi admettait-on qu'il était patriotique de s'en tenir à l'écart. Même si un grand nombre pensaient autrement, ils n'étaient pas enclins à proclamer publiquement leurs opinions. « Ici règne la conviction universelle qu'il est impensable qu'un homme honnête accepte le mandat de député » — telle était l'opinion courante formulée par Jean d'Aloy⁷⁷. A la Diète il faudrait « vendre ses concitoyens », les députés élus seront « les exécuteurs de la volonté absolue et du pouvoir des trois puissances alliées, pour [...] confirmer cette violence et la conforter par le droit »⁷⁸; « il vaudrait mieux que

⁷⁵ K. M. Morawski, *op. cit.*, pp. 81 - 82. « Les princes Czartoryski usent de beaucoup de moyens pour se réconcilier [avec la Russie], mais n'y parviennent pas jusque-là », I. Twardowski à J. Mniszech 12 XII 1772, ms. Czart. 3868. August Czartoryski, dans un entretien avec Stackelberg, avait critiqué Stanislas-Auguste qui, à son avis, « ne voulait point entendre parler de hâter et de finir les choses et qu'il continuait à se promettre beaucoup de la mission de comte Branicki », Benoit à Frédéric II 12 XII 1772, PC XXXIII, p. 148. Le roi de Prusse craignait que les Czartoryski ne se concilient Stackelberg, Frédéric II à Benoit 6 I 1773, *ibid.*, p. 177.

⁷⁶ Note dans le journal de Lubomirski à la date du 15 II 1773, APP 82 I. « Quant à la famille on est toujours encore persuadé qu'elle ne sera point employée tant pour le maneiement des affaires générales, que pour l'arrangement des diétines et monsieur de Caché [secrétaire de la légation d'Autriche] prétend de même que les ministres des 3 cours compartageantes connoissant trop bien les prétentions des Czartoryski étoient encore résolu de les exclure des affaires », Patz 10 III 1773.

⁷⁷ Aloy 3 III 1773, p. 48; constatation analogue dans la relation du 5 XII 1772, p. 1088.

⁷⁸ Chęcki 12 X 1772.

la Diète n'ait pas lieu pour ne pas tendre l'épée à sa perte définitive »⁷⁹ — voilà des échantillons des opinions typiques de ce temps. Parmi les nobles il y en avait, à ce qu'on dit, qui affirmaient qu'il valait mieux amener au démembrement définitif du pays plutôt qu'encourir l'infamie du consentement volontaire à la cession des territoires partagés⁸⁰. Antoni Tyzenhauz considérait qu'organiser les élections des députés c'était aller « à l'encontre de la volonté universelle »⁸¹. « Les lettres que l'on reçoit ici des palatinats et districts éloignés de Varsovie portent que la noblesse semble être disposée de ne vouloir nullement se déterminer de figurer et d'assister aux prochaines diétines » — rapportait le secrétaire de la légation de Saxe⁸². Les envoyés eux-mêmes des puissances copartageantes exprimaient des craintes que les diétines échouent parce que personne ne voulait être député⁸³. Des bruits se répandaient que, dans cette situation, les copartageants forceraient les officiers locaux à se rendre à la Diète au lieu des députés⁸⁴.

Nous savons peu dans quelle mesure cette aversion généralisée était attisée par la propagande et l'agitation de personnes ou groupes déterminés. Parmi les peu nombreuses (au regard de leur grand nombre à l'époque de la Confédération de Bar) feuilles volantes de ce temps, nous n'en connaissons que quelques-unes qui appelaient à boycotter les diétines⁸⁵. Un but non entièrement

⁷⁹ « Extrait d'une certaine lettre de die 28 Martii », ms. Czart. 3869.

⁸⁰ Patz 13 III 1773.

⁸¹ A. Tyzenhauz à Stanislas-Auguste 18 III 1773, ms. Czart. 715.

⁸² Patz 10 et 27 III 1773. « On dit que les seigneurs n'iront pas aux diétines, les députés ne seront pas élus et il n'y aura pas de diète », Chęcki 1 III 1773 ; cf. *Mémoires*, p. 82.

⁸³ Panin à Stackelberg 7 III 1773, SIRIO, p. 358 ; Benoit à Frédéric II 3 III 1773, PC XXXIII, p. 353.

⁸⁴ Józef Czyż à l'hetman de camp lituanien A. M. Sapieha 22 II 1773, ms. BN 3287 ; Chęcki 1 III 1773 ; « De Varsovie die 31 Martii », ms. BJ 101, t. VIII ; en fait mention, en attaquant les procédés de la Diète de 1773, la feuille éphémère « Copie de la lettre de Luck... », ms. PAU 320 ; la nouvelle est parvenue jusqu'aux confédérés de Bar en émigration, J. Michalski, *op. cit.*, p. 158.

⁸⁵ « Réflexions d'un certain citoyen avant la diète suivant *ex senatus consilio*, à l'attention de quiconque aime la vertu, la liberté et les lois, publiées en l'an 1773 », ms. Czart. 3584. Un appel à s'abstenir de tenir les diétines jusqu'à ce que les armées d'occupation ne quittent la Pologne selon l'exigence du sénat, se trouvait dans un texte connu uniquement dans sa traduction française sous le titre « La Voix du Patriote à la Province de Lithuanie », joint à la relation de Patz du 10 IV 1773.

univoque pouvaient avoir les apocryphes et la propagande de bouche à oreille avertissant la noblesse contre les prétendus projets de réformes sociales et institutionnelles dans l'esprit de l'absolutisme, préparés pour la future Diète par les copartageants ou même par Varsovie. Le plus retentissant était le plan prétendument élaboré pendant le conseil du sénat en octobre 1772, mais colporté dans les premiers mois de 1773 dans toute la Pologne, diffusé à Gdańsk par le primat Podoski. D'un caractère analogue était le plan des changements institutionnels diffusé en tant que « Points » élaborés par l'empereur Joseph II⁶⁰. Le but visé pouvait être aussi bien d'empêcher la réunion de la Diète que de faire élire des députés qui s'opposeraient à de tels projets. Dans ce sens allaient les démonstrations d'une feuille volante dont l'auteur — comme le disait le titre — aurait été l'évêque Adam Krasinski et le destinataire, l'évêque Soltyk. Ces démonstrations adoptaient l'esprit des écrits d'opinion de Bar. Elles attribuaient à Varsovie (c'est-à-dire au roi et aux Czartoryski) la parenté de ces horribles plans pour la future Diète, « par imprudence infiltrés parmi les citoyens ». Le texte assurait que les puissances copartageantes n'étaient pas intéressées par la réalisation de ces projets et que, pour les affaires intérieures, elles accorderaient « le pouvoir de délibérer librement », on pourra donc s'opposer à ces plans et, pour cela, il faut « choisir entre soi avec la plus grande circonspection des députés zélés et recommandables par leur vertu pour la prochaine Diète ». Ces députés doivent être liés par des instructions rigoureuses imposant la défense de la foi, de la liberté et des droits cardinaux⁶⁷.

⁶⁰ J. Michalski, *Propaganda konserwatywna w walce z reformą w początkach panowania Stanisława Augusta* [La propagande conservatrice dans la lutte contre la réforme au début du règne de Stanislas-Auguste], tiré à part de « Przegląd Historyczny », t. 43, 1952, n° 3-4, pp. 23-25. « On annonce ici diverses choses sur le gouvernement absolu, sur l'hérédité du trône », *Chećki* 15 II 1773.

⁶⁷ « Réflexions [...] de l'évêque de Kamieniec, envoyées de Podolie au prince évêque de Cracovie sous le titre „Voix du bon citoyen à ses confrères dans les circonstances de la future diète” », AGAD, Fonds de Sucha 234/282. Le même écrit sous le titre « Réflexions d'un certain sarmate », ms. PAU 292. Il n'est pas sûr que cet écrit soit sorti de la plume de Krasinski, il n'en parle pas dans sa correspondance. Le destinataire l'a cependant reconnu comme « admirablement beau » et recommandait son colportage. K. Soltyk à J. Mniszech 7 III 1773, ms. Czart. 3869.

C'est d'arguments analogues que voulait se servir Jean d'Aloy pour inciter les partisans saxons boudant la Diète à y prendre part. « J'avertirai mes amis — assurait-il Stackelberg — qu'au cas où ils refuseraient de se charger de cette obligation, il se trouvera à leur place des gens indignes qui non seulement souscriront au partage du pays, mais accepteront la forme de gouvernement qu'exigera la cour et, en plus, adopteront des impôts pour le maintien d'une nombreuse armée et pour l'affranchissement des paysans »⁶⁸. Que cependant les craintes devant les réformes institutionnelles aient pu être un facteur poussant à boycotter la Diète, on en trouve un témoignage dans le comportement de la noblesse de la voïvodie de Kiev qui empêcha la tenue de la diétine pour ne pas approuver les partages à la Diète, mais aussi pour ne permettre « aucun changement du gouvernement public »⁶⁹.

L'agitation contre les diétines était menée par l'ardente partisane de la Confédération de Bar, Anna Jabłonowska née Sapieha. Douteuse est par contre l'affirmation adoptée par la littérature que c'était le fait de son ancien ami politique, l'évêque Adam Krasiński⁷⁰. Ce chef de la Confédération de Bar, le plus éminent d'entre tous, s'opposait à sa continuation en émigration⁷¹. On soupçonnait que son « enlèvement » par les cosaques russes et son acheminement à Varsovie étaient provoqués par lui-même⁷². Reçu avec des égards par Stackelberg, il accepta sa proposition de travailler sur un projet de réforme des institutions, indiquant toutefois qu'une telle réforme ne serait possible que si le trône polonais était occupé par l'électeur de Saxe. Krasiński exposait à Stackelberg combien Stanislas-Auguste était nuisible pour la Russie et la Pologne, sur quoi l'ambassadeur l'assura de la bienveillance de sa cour pour la Saxe et de l'appui éventuel accordé à l'électeur à la mort de Stanislas-Auguste⁷³. Comme il semble, Krasiński était le plus porté à collaborer avec l'ambassa-

⁶⁸ Aloy 3 III 1773, p. 48.

⁶⁹ Manifeste de la voïvodie de Kiev 1773, 22 mars, ms. PAU 320.

⁷⁰ W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, t. II, p. 311.

⁷¹ J. Michalski, *Schytek...*, p. 74.

⁷² W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, p. 310; Gérault 17 X 1772; Fssen 17 X 1772.

⁷³ W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, pp. 310-311; W.

deur russe par l'espoir d'obtenir par ce moyen un appui pour les démarches du prince royal Charles (le mari de sa cousine Franciszka Krasińska) en vue de recouvrer le trône de Mitau. Il y voyait une chose de toute première importance pour les intérêts de la Pologne et croyait obstinément qu'il obtiendrait le consentement de la cour de St-Pétersbourg⁹⁴. Bien qu'il ait esquivé la participation au conseil du sénat de février et ait quitté Varsovie, il comptait toujours qu'il serait appelé à la Diète par Stackelberg et travaillerait sur le projet des réformes. Il était cependant rongé par de grands doutes (« mon cerveau en est tout remué » — écrivait-il) dont il faisait part à Soltyk. Sa déclaration dans la lettre du 25 février adressée à celui-ci, contre la participation à la Diète, était une argumentation pour l'une des possibilités et non l'expression d'une décision définitive⁹⁵. Quelques semaines après avoir écrit cette lettre, il envoya (le 4 avril) son projet à Soltyk à Varsovie : il admettait donc qu'il pourrait y être utilisé⁹⁶. A ce qu'il semble, Stackelberg, qui avait déjà monté un groupe de gens à sa disposition (or il savait que Krasiński n'était pas un homme

Szczygielski, *Krasiński Adam*, dans : *Polski słownik biograficzny*, [Dictionnaire biographique polonais], t. XV, p. 164. Essen, qui avait participé à l'entretien de Krasiński avec Stackelberg, relatait que l'évêque aurait dit entre autres « que Stanislas-Auguste ne s'occupait que de faire rejaiillir la haine de la nation sur la Russie », Essen 24 1772.

⁹⁴ « Les intérêts de la Courlande sont [...] très relatives à celles de ma patrie. Je ne crois donc pas qu'on puisse me supposer de préférence ou de partialité d'avoir mis à la tête de tous les autres le rétablissement du duc », A. Krasiński à J. Aloy s. d. [I 1773], ms. Czart. 916. « Je lui [à Stackelberg] fais sentir [...] que [...] j'irai au devant de son amitié si elle sera suivi de la Courlande ». Le même au prince royal Charles s. d., ms. Czart. 837.

⁹⁵ Cette lettre est citée avec la date erronée du 16 III par : K. Rudnicki, *Biskup Kajetan Soltyk [L'évêque Kajetan Soltyk]*, Kraków 1906, pp. 196 - 197; et W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, p. 330, et avec une date correcte par A. M. Skałkowski, *O cześć imienia polskiego [Pour l'honneur du nom polonais]*, Lwów 1908, pp. 97 - 98. Dans la lettre au même du 17 III 1773, il écrivait qu'il ne serait probablement pas à la diétine (il avait sans doute à l'idée celle de Podolie), « car je ne saurais que dire aux citoyens. Ou leur dire qu'ils sont perdus, ils le savent. Ou indiquer des moyens de salut, je ne les connais pas moi-même », ms. Czart. 943. Il avait exprimé son attitude négative devant sa participation à la diétine dans une lettre à Genowefa Brzostowska (probablement du 17 III 1773), en prévoyant que ce serait « un tas des hommes corrompus, sans connoissance, sans vertus, flatteurs, lâches et intéressés ». Il considérait que pratiquer l'opposition à la Diète serait du donquichottisme, et collaborer, se salir les mains, ms. Czart. 836.

⁹⁶ Krasiński à Zofia Lubomirska s. d. [IV 1773].

de cet acabit), n'insistait pas qu'il vienne, Krasiński n'avait donc pas l'occasion de refuser formellement. Comme cependant son attitude devant la Diète n'était pas claire jusqu'au bout⁹⁷, on peut douter qu'il se soit décidé à une action de rupture des diétines. Néanmoins, ses lettres à Sołtyk, diffusées par celui-ci sans son consentement⁹⁸, pouvaient constituer un matériau de propagande contre la Diète.

L'homme qui, beaucoup plus que Krasiński, pouvait influencer sur les états d'âme en Pologne, était Kajetan Sołtyk⁹⁹. Catherine II s'était décidée (en janvier 1773) à relâcher l'évêque et les autres détenus de Kalouga pour trois raisons : pour améliorer le climat en Pologne, pour faire peur aux Czartoryski et pour encourager tous leurs adversaires à collaborer avec les trois puissances¹⁰⁰. L'évêque Załuski, et pour le moment également les Rzewuski, revenus au pays, restaient passifs. Sołtyk par contre, accueilli par tous les représentants de l'élite du temps avec des égards, en de nombreux cas certainement pas très sincères, et avec un immense enthousiasme (phénomène exceptionnel en ce temps) par les larges masses du peuple catholique en tant que martyr pour la foi et la patrie¹⁰¹, semblait appelé, surtout à sa présomption, à entrer dans le rôle, non pourvu jusque-là, de principal dirigeant de la nation. Stackelberg, ayant décelé les côtés faibles de l'évêque : son peu de criticisme et sa grande vanité (accompagnés de certains symptômes de déséquilibre psychique), avait su gagner sa confiance. Sołtyk était prêt à collaborer avec

⁹⁷ Dans le brouillon non daté de la lettre de Krasiński à G. Brzostowska, nous lisons : « L'évêque de Cracovie est parti de Varsovie, par conséquent il ne me convient pas d'y aller », ms. Czart. 836.

⁹⁸ Sur la diffusion de la lettre informait Patz 6 III 1773 ; Krasiński exprimait son mécontentement dans la lettre à Lubomirska (voir ci-dessus note 96).

⁹⁹ « Sont ici présents le prince évêque de Cracovie et l'évêque de Kamieniec [...] Pour qu'on leur demande ce qu'ils veulent et ce qu'ils souhaitent. Dans cette conjoncture, ils sont en effet deux oracles, pour qu'oubliant ce qui est déjà passé, ils veuillent unanimement et dans l'union avec d'autres citoyens bienveillants à la patrie s'assembler et traiter », Chełki 1 III 1773.

¹⁰⁰ Note de la main de Catherine II, SIRIO, pp. 282 - 283.

¹⁰¹ K. Rudnicki, *op. cit.*, pp. 192 - 193 ; A. M. Skałkowski, *op. cit.*, pp. 93 - 97 ; W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, pp. 329 - 330 ; J. Kalnassy à I. Krasicki, *Korespondencja Ignacego Krasickiego [Correspondance d'Ignacy Krasicki]*, Wrocław 1958, t. I, pp. 227 - 230 ; copies des lettres de félicitation à Sołtyk, ms. PAU 320.

l'ambassadeur, convaincu qu'il était de jouer un rôle dirigeant à la future Diète, de faire abolir toutes les réformes institutionnelles introduites depuis la convocation de 1764 jusqu'à la Diète dite de Replin (1767 - 1768), sûr que tôt ou tard Stanislas-Auguste serait détrôné et que le neveu bien-aimé de l'évêque, Stanislas, serait roi. Se rendant compte de la valeur pour la propagande de la collaboration de Sołtyk, Stackelberg promettait vaguement de respecter toutes les restrictions faites par l'évêque dans son patriotisme sincère, et jouait habilement sur ses opinions et émotions qui l'avaient conduit autrefois à la confédération de Radom. Sołtyk se voyait comme le timonier de la République, investi de la confiance des trois cours, surtout de celle de St-Pétersbourg¹⁰², et cette conviction semblait se communiquer aux autres activistes politiques et à la large opinion¹⁰³. Aussi les Czartoryski et le roi s'efforçaient de se le concilier, ce que l'évêque rejetait avec indignation, en affirmant que la création de l'apparence de bonnes relations entre eux avait en vue de le discréditer dans l'opinion publique¹⁰⁴. Leurré par les flatteries de Stackelberg, Sołtyk soumit à sa censure sa lettre pastorale, incitait Krasinski à rentrer à Varsovie, appelait la noblesse à prendre part aux diétines et proposait comme députés les candidatures de ses parents. Il adressa même des lettres aux voïvodies où les diétines ne s'étaient pas tenues dans le premier délai¹⁰⁵.

En même temps, il était arrivé à la conviction (après la messe le jour de st Casimir, soit le 4 mars) qu'il fallait rompre les diétines. Il envoya donc des appels appropriés « aux amis de sa plus haute confiance dans les voïvodies ». Il voulait cependant

¹⁰² K. Sołtyk à J. Mniszech 15 et 28 III 1773, ms. Czart. 3869; le même à A. Krasinski 3 IV 1773, ms. Czart. 832.

¹⁰³ I. Twardowski à J. Mniszech 17 et 28 III 1773, ms. Czart. 3869; Patz 24 II 1773; Aloy 10 III 1773, p. 52; Chęcki 22 III 1773.

¹⁰⁴ Essen 13 II 1773; Patz 24 II 1773; entretien du roi avec Garampi 14 II 1773, ms. Czart. 961; Aloy 3 III 1773, p. 49; Sołtyk à Mniszech, voir note 102.

¹⁰⁵ K. Rudnicki, *op. cit.*, pp. 194 - 196; K. Sołtyk à A. Krasinski 21 II 1773, ms. Czart. 831; le même à J. Mniszech 7 III 1773, ms. Czart. 3869; Stanislas-Auguste à A. Tyzenhauz 15 III 1773, ms. Czart. 715; « Mon neveu m'écrit de Varsovie que le prince évêque de Cracovie avait écrit à mon frère pour qu'il soit aux diétines et qu'il doit par un exprès envoyer les points pour l'instruction », Teodor Billewicz à K. Radziwiłł 16 III 1773, AR V 847; « Copie de la lettre [...] de l'évêque de Cracovie pour les secondes diétines dans les voïvodies de Vilna, Smolensk, et le district de Starodub jusqu'au 29 mars 1773 », ms. PAU 320.

garder son action dans le plus grand secret car, affirmait-il, « j'ai besoin de rester en confidence avec les ministres étrangers, et notamment le moscovite, qui a pour moi de plus en plus d'amitié et de confiance »¹⁰⁶. Pendant plusieurs semaines donc, il agissait simultanément dans deux directions opposées. Finalement, les nerfs ne tinrent plus. Le 30 mars, il écrivit à Stackelberg une lettre annonçant la rupture de sa collaboration. Le lendemain, il eut avec lui une entrevue et déclara, comme il le disait plus tard à Jean d'Aloy, qu'il ne pourrait donner à la Diète son consentement aux partages. Le 2 avril, de bon matin, il quitta secrètement Varsovie. Il continuait à correspondre avec Stackelberg par lettres ouvertes où, à côté de déclarations catégoriques contre la reconnaissance des partages, se trouvaient des assurances d'amitié et de disponibilité à collaborer en qualité d'« adjudant ». Dans les territoires par eux occupés, les Prussiens proclamaient publiquement que Soltyk était devenu fou. Lui-même s'imaginait que Stackelberg l'inciterait à revenir et qu'alors il lui dicterait ses conditions¹⁰⁷. Il ne pouvait en être question, on l'avait reconnu comme frappé d'incapacité de discernement. Dans l'opinion de la société, l'autorité de l'évêque, battue en brèche par son comportement extravagant et peu sérieux pendant son séjour à Varsovie et ensuite à Cracovie, avait considérablement baissé. Les inconséquences et les volte-face de son attitude rencontraient la désapprobation, quoique beaucoup aient loué son départ de Varsovie. On commença à le considérer comme un homme agissant sous l'effet d'impulsions morbides¹⁰⁸ et à juger son rôle politique terminé¹⁰⁹.

¹⁰⁶ K. Soltyk à J. Mniszech 7 III 1773 et le texte joint de la lettre portant la même date « aux amis de confiance » où l'évêque écrivait entre autres que les diétines « serviraient sans doute uniquement à donner un coup de fouet pour notre perte plus rapide et accélérer la fin de la foi et de la patrie », ms. Czart. 3869. Sur la dépense par Soltyk de quelques milliers de ducats pour gâter les diétines, Aloy 11 IV 1773, p. 54; 1000 ducats ont été remis au futur évêque de Livone Józef Kossakowski qui devait le faire en Lituanie, J. Kossakowski, *Pamiętniki* [*Mémoires*], éd. par A. Darowski, Warszawa 1891, p. 76.

¹⁰⁷ K. Rudnicki, *op. cit.*, pp. 197-198; Aloy 11 IV 1773, voir note 106.

¹⁰⁸ A. Krasinski à G. Brzostowska, voir note 95; Chęcki 5 IV 1773; Husarzewski 20 IV 1773; Patz notait des symptômes morbides chez Soltyk dans ses relations des 24 et 27 III, 3 IV 1773.

¹⁰⁹ Patz 7 IV 1773.

A l'époque couraient les bruits que les Czartoryski de concert avec le roi rompaient en sous-main les diétines¹¹⁰. Nous n'en avons cependant aucune preuve concrète, et surtout cela ne semble pas conforme à leur conviction sur la nécessité de réunir la Diète. Stanislas-Auguste soupçonnait même que les Czartoryski s'efforçaient de faire passer leurs propres candidats à la députation¹¹¹. Lui-même, tout en gardant au dehors une réserve et une passivité totales, ce que réclamait d'ailleurs de lui Stackelberg¹¹², avait décidé d'introduire dans la Diète des hommes qui lui étaient dévoués. Ses possibilités étaient restreintes, il n'y avait pas à proprement dire au pays de parti régaliste, et, par ailleurs, le roi se rendait compte que s'il entreprenait des démarches ouvertes, il s'exposerait à une grande partie de l'opinion publique et aux copartageants. Aussi se borna-t-il de donner des ordres appropriés au trésorier de la cour de Lituanie Antoni Tyzenhauz qui lui était tout dévoué. Ce dernier était parmi les gens dévoués au roi presque le seul à avoir des influences chez la noblesse et des aptitudes à mener les actions des diétines. Le trésorier se chargea de cette tâche, quoique très à contre-cœur, et, grâce à ses soins, dans quelques districts lituaniens furent élus des députés que le

¹¹⁰ Michał Morawski à K. Radziwiłł 9 III 1773, AR V 9994 ; I. Bohusz à J. A. Jablonowski 29 IV 1773 (à partir de la lettre d'Anna Jablonowska), ms. Czart. 941 ; W. Konopczyński croit aux informations de Jablonowska, *Konfederacja barska...*, p. 331 ; les ambassadeurs des trois puissances affirmaient que les Czartoryski, pour empêcher la réunion des diétines, avaient fabriqué la nouvelle qui parcourait le pays, comme quoi Catherine II aurait demandé de reporter la Diète parce que les Polonais n'étaient pas encore prêts à exprimer leur consentement à la cession des territoires annexés, Patz 10 III 1773.

¹¹¹ Stanislas-Auguste à Tyzenhauz 15 III 1773, ms. Czart. 715 ; Patz était convaincu que Michał Czartoryski organisait les diétines lituaniennes, mais il est ensuite parvenu à la conclusion que c'était le fait de l'évêque Massalski et que, au total, il y aurait très peu de députés « créatures » des Czartoryski et du roi, *Relations* 3, 10, 21 et 24 III 1773.

¹¹² « La cour ne veut avoir aucune créature à elle. Que toute la nation les ait pour elle et qu'elle délibère », Čecki 8 III 1773 ; des « nouvelles de Varsovie » analogues à la date du 11 III 1773, ms. BJ 6674 et ms. PAU 292. L'avis que le roi ne devait pas se mêler des diétines car de toute façon à la Diète ce ne sont pas les députés mais les trois puissances qui allaient décider de tout, était formulé par Husarzewski 12 III 1773. Dans son entretien avec Fryderyk Moszyński, le roi avait avoué « qu'on lui avoit défendu absolument de se mêler de la moindre chose », Patz 20 III 1773. « Il paroît de plus en plus que le parti est pris de la part du roi et de la famille de ne se mêler absolument de rien dans toutes ces affaires, soit, comme quelques-uns prétendent, par leur propre volonté, soit aussi, comme je crois, qu'on les en a exclu », Patz 3 IV 1773.

roi pouvait considérer comme des gens à lui¹¹³. Parmi les députés de la Couronne il s'en trouvait probablement aussi dont le roi était satisfait et à l'élection desquels il avait peut-être contribué¹¹⁴. Stanislas-Auguste soulignait cependant toujours avec insistance qu'il ne se mêlait pas des diétines et que les députés qui, plus tard, le soutenaient à la Diète, le faisaient *sua sponte*¹¹⁵.

Dans cette situation, les représentants des trois cours devaient veiller non pas tant à combattre les candidatures indésirables qu'à faire en sorte que les diétines se réunissent et qu'il se trouve des gens qui accepteraient d'être députés. Vu le boycottage de la Diète sous le mot d'ordre du refus du consentement aux partages, on pouvait admettre que celui qui accepterait d'être député, accorderait ce consentement et, en général, serait docile. Six semaines avant les diétines, le nonce Garampi exprima l'opinion (sans doute généralisée) que la future chambre des nonces se composerait exclusivement « *di persone o pensionate dalla Russia, o necessariamente dispendenti da alcuna delle tre potenze, o di massime corrotte* »¹¹⁶. Après le retrait de Sołtyk, parmi ceux qui collaboraient avec les trois cours il n'y avait plus que quelques personnes disposant non pas de la même autorité que lui, il est vrai, mais de certaines influences sur le terrain. C'étaient : en Grande-Pologne le chancelier Młodziejowski¹¹⁷, le greffier de la Couronne Kazimierz Raczyński, et le maréchal Władysław Gurowski, en Lituanie, dans une moindre mesure, l'évêque Massalski. Leurs soins et ceux des gens de moindre importance, devaient évidemment être fortement soutenus

¹¹³ S. Kościalkowski, *Antoni Tyzenhauz*, t. I, Londyn 1970, pp. 95, 178 - 179.

¹¹⁴ « La cour se félicite [...] que [...] tu sois élu à cette fonction. On dit [...] que le général Zaremba, en tant que citoyen et souhaitant du bien à la patrie [...] s'est adjoint de beaux collègues », Andrzej Zaremba à J. Zaremba, de Varsovie, 2 IV 1773, ms. BK 2120. Patz affirmait que le roi avait envoyé pour faire de l'agitation en province les castellans de Biecz Wojciech Kluszewski et de Raciąż Jan Krajewski, relation 10 III 1773.

¹¹⁵ Entretien avec Garampi 16 V 1773, ms. Czart. 961 ; *Mémoires*, p. 82.

¹¹⁶ Garampi 10 II 1773, Theiner, p. 517.

¹¹⁷ W. Konopczyński, *Geneza...*, p. 194. « L'abbé chancelier de la Couronne a envoyé des lettres aux voïvodies [...] en faveur de ses amis à la députation », « De Varsovie die 26 Martii », ms. BJ 101, t. VIII ; sur les influences en Grande-Pologne de Młodziejowski et de Gurowski, *Mémoires*, pp. 15 - 16.

par les cours. Celles-ci prévoyaient depuis longtemps le recours à la pression militaire et à la corruption¹¹⁸. Celle-ci s'exprimait dans des prestations directes en argent, dans les allègements des charges supportées pour entretenir les armées d'occupation, dans les promesses de futurs avantages matériels ou de carrière. Frédéric II, ayant en aversion les dépenses, considérait que les commandants des unités particulières des armées d'occupation devaient organiser les diétines dans leur territoire¹¹⁹. Le commandant des armées russes, le général Alexandre Bibikov, avait ordonné d'envoyer aux diétines des officiers « circonspects » avec des instructions sur ce qu'ils devaient « exposer à la noblesse par de bons moyens et en douceur ». Cela devaient être des arguments politiques : la prise de conscience des conséquences désastreuses pour la Pologne de l'attitude antirusse, car « aussi longtemps que la Pologne restait en harmonie avec la Russie, elle pouvait être sûre de l'intégrité de son territoire et de sa sécurité », l'assurance que « la Russie a à coeur que [...] la République polonaise soit heureuse, pacifique et à l'état florissant pour le bien propre de la Russie et de l'alliance toujours nécessaire » et que « l'intérêt de la Russie veut que la République soit maintenue pour le temps à venir dans ses libertés ». Dans les instructions figuraient cependant aussi des arguments plus terre-à-terre : la promesse que « tous fourrages pris contre quittance de l'armée russe [...] aux patriotes bien pensants, seront payés en espèces », ainsi que la menace, accompagnant la déclaration que « les armées au pays ne se mêleront pas » des diétines ni de la Diète, que quiconque « ne serait pas bien pensant ou se mêlerait d'intrigues avec l'étranger ou à l'intérieur » et « troublerait la tranquillité publique ou se leurrerait par des discours inutiles ou un zèle inopportun » serait reconnu comme un « destructeur de la paix publique » et ses « biens et domaines [...] tomberaient sous le coup de la confiscation par ces trois puissances »¹²⁰.

¹¹⁸ Sentiment du comte Panin, cf. note 53 ; projet d'un plan pour la conduite des trois ministres en Pologne (II 1773), A. Beer, *op. cit.*, Bd. III, pp. 144 - 145 ; rescrit de Reviczky 22 III 1773, *ibid.*, p. 241.

¹¹⁹ Frédéric II à Benoit 10 III 1773, à Solms 11 III 1773, PC XXXIII, pp. 353, 357.

¹²⁰ Copie des instructions distribuées aux officiers de l'armée russe par le général Bibikov pour les diétines, ms. PAU 320. L'instruction portait la date du 26 II 1773.

De même les Autrichiens avaient émis des déclarations pour les diétines par eux contrôlées. Elles renfermaient, à ce qu'il semble, uniquement des menaces ¹²¹.

Nous savons peu sur le déroulement des diétines, il semble cependant qu'elles se sont déroulées plutôt dans le calme, même là où elles n'ont pas abouti à l'élection des députés. A la diétine non avenue de Zakroczym, les Russes arrêtaient plusieurs nobles, relâchés sans doute à l'intervention de l'évêque Soltyk ¹²². Sur la diétine de la voïvodie de Cracovie, à laquelle s'étaient réunis plus de 200 nobles, un témoin oculaire écrivait ce qui suit : « Dans l'église se trouvaient deux officiers impériaux et un traducteur qui leur traduisait ce qui se disait. Avec tout cela, il était pénible de se taire sur ce qui faisait mal au-dedans et qui touchait tout le pays. Aux approches de la ville se trouvaient jusqu'à la fin 30 hussards à cheval » ¹²³. A cette diétine fut élu député entre autres Feliks Oraczewski, un des opposants patriotiques les plus ardents à la Diète. Les choses allèrent le plus facilement, à ce qu'il semble, aux diétines contrôlées par les Prussiens ¹²⁴. Un très grand nombre de diétines n'aboutirent pas, surtout au premier délai, sur les territoires occupés par les Russes. Significative était la dissolution de la diétine du duché de Samogitie, bien que s'y soit réunis, comme le proclamait le manifeste inscrit dans les *libri castrenses*, « un grand nombre de dignitaires, d'officiers terriens et de ceux des *castra* ainsi que de colonels, de chevaliers et de nobles ». Personne en effet ne voulait être député ¹²⁵. Aux diétines mazoviennes, réunies après de nouvelles lettres de convocation, furent élus des « sujets prêts à tout, car les gens *bene sentientes* évitaient cette fonction » ¹²⁶. En définitive ne furent pas élus les députés des voïvodies de Lublin, Plock, Kiev, Podolie,

¹²¹ « De Proszowice die 23 Martii », ms. BJ 101, t. VIII.

¹²² « De Varsovie die 1 avril », ms. BJ 6674 ; le Cabinet à Zawisza 3 IV 1773, ZP 385.

¹²³ Voir note 121. Dans la relation d'un autre participant à cette diétine nous lisons : « J'ai vu la noblesse sobre, tranquille à l'église ; s'ils avaient usé aux temps anciens de la même tempérance, la République serait plus heureuse. Mais le Polonais n'est raisonnable qu'après le dommage », « Extrait d'une certaine lettre de die 18 Martii », ms. Czart. 3869.

¹²⁴ Benoit à Frédéric II 24 III 1773, PC XXXIII, p. 417.

¹²⁵ S. Kościalkowski, *op. cit.*, p. 178.

¹²⁶ Chęcki 12 IV 1773.

Volhynie, Czernihów, de la terre de Chelm et Drohiczyn, et, en Lituanie : du duché de Samogitie, de la voïvodie de Smolensk et des districts d'Oszmiana, Wilkomierz et Upita. C'était sans doute le résultat de la conviction exprimée dans le manifeste de la voïvodie de Czernihów : « Et nous, ne pouvant nous défendre, ne confirmons pas la perte publique à laquelle nous ne pourrions jamais consentir »¹²⁷.

Toutes les diétines n'étaient pas uniquement l'oeuvre de la mise en scène et des pressions des trois cours. Telles avaient certainement été celles réunies après les universaux renouvelés, dont celle de Liw où Adam Poniński — comme devait le dire Stanislas-Auguste — fut élu « par une très petite assemblée de noblesse soutenue ou plutôt maîtrisée par des troupes russes »¹²⁸. Bien que l'on vît les perspectives de la Diète sous des couleurs sombres, les menaces et la corruption n'étaient pas les seules motivations portant à user des droits électoraux actifs et passifs. La conviction qu'il faudrait et qu'on pourrait défendre à la Diète les intérêts de la patrie, entendus de façon ou d'autre, ainsi que l'envie de régler par l'intermédiaire des députés diverses affaires mineures, poussaient à prendre part aux diétines et à accepter les mandats de députés. Certainement très peu d'entre ceux qui, pour telle ou telle raison, étaient devenus députés, avaient un programme clairement précisé d'action à la Diète, personne d'ailleurs ne formulait de tels programmes aux diétines. Cet état de choses se reflétait dans leurs instructions, en général brèves, renfermant peu de postulats concrets, souvent rédigées, sans doute à dessein, en termes peu clairs¹²⁹.

Le problème fondamental devant lequel les diétines devaient

¹²⁷ Ms. PAU 320.

¹²⁸ *Mémoires*, pp. 78 - 79.

¹²⁹ Nous connaissons les textes de 18 instructions : des voïvodies kujaviennes — A. Pawiński, *Dzieje ziemi kujawskiej* [*Histoire de la terre kujavienne*], Warszawa 1888, t. V, pp. 269 - 272 ; de la terre de Dobrzyń — *Lauda sejmików ziemi dobrzyńskiej* [*Les lauda des diétines de la terre de Dobrzyń*], éd. par F. Kluczycki, Kraków 1887, pp. 377 - 378 ; des voïvodies de Grande-Pologne (diétine générale à Środa), de Cracovie, Łęczycza, Brest-Litovsk, du district de Wołkowysk — ZP 123 ; de la voïvodie de Nowogródek — ms. PAU 1155 ; de la terre de Wyszogród — ms. PAU 1089 ; des terres de : Ciechanów, Czersk, Liw, Łomża, Nur, Różan, Sochaczew, Wizna, Zakroczym — copies dans les Dossiers de Pawiński, ms. PAU 8310, 8319, 8322, 8335, 8337, 8347, 8351, 8354.

prendre position dans leurs instructions, étaient les partages. Dans les 18 instructions connues, cela s'exprimait le plus souvent dans les regrets sur le malheur qui avait atteint la Pologne (celles de Cracovie, Wizna, Brest-Litovsk), dans la reconnaissance des partages comme contraires au droit des nations et aux traités en vigueur ainsi qu'aux garanties accordées par la Russie et la Prusse en 1764 (de Cracovie, Grande-Pologne, Wolkowysk, Nowogródek, Łęczyca — cette dernière citait les passages correspondants du traité d'Oliwa), et dans la recommandation de s'efforcer de sauver la patrie et ses droits aux territoires accaparés (de Grande-Pologne, Dobrzyń, Czersk, Wizna, Ciechanów, Nur, Brest-Litovsk). Certaines instructions appelaient à demander l'aide des garants des traités (Łęczyca, Nowogródek, Cracovie, Grande-Pologne), une seule (de Wizna) exprimait la conviction qu'on ne peut rien en attendre et que le seul espoir se trouve dans la divine Providence. Deux diétines seulement interdisaient de consentir aux cessions : de Nowogródek et de Łęczyca, celles donc dont les députés allaient se trouver à la tête de l'opposition les premiers jours de la Diète. L'instruction de Nowogródek déclarait catégoriquement que les députés « même au risque de perdre la vie et leurs biens, ne permettront pas le partage du pays projeté par les trois puissances voisines et n'auront pouvoir d'approuver l'aliénation de la plus petite parcelle de ce pays », on interdisait par ailleurs de n'adhérer « aux conclusions des débats de la Diète » que quand seront envoyées des légations aux garants. Elle réclamait l'évacuation des armées étrangères et recommandait de reporter les affaires internes institutionnelles à la Diète suivante. L'instruction de Łęczyca, tout en exprimant la conviction qu'en plus des garants du traité d'Oliwa il y en a d'autres « qui par leurs propres traités entre eux garantissent à notre République les droits cardinaux, la liberté, l'indépendance et l'intégrité des pays polonais », réclamait la réunion d'une « commission générale ou médiation » composée de représentants de ces pays à laquelle la Pologne présenterait les preuves de l'illégitimité des prétentions des trois puissances. L'instruction considérait qu'entrer en tractations directes avec elles, où elles seraient parties et juges dans la connaissance de ces prétentions, serait une violation par la Pologne de ces traités, nous aliénerait ces « puissances favorables et non

intéressées », nous priverait de l'aide et même de la « pitié » de leur part, et accélérerait notre perte. Les députés de Łęczyca ne devaient réclamer que cela et reporter toutes les autres affaires (à l'exception du châtement des « régicides ») à la Diète prochaine. L'instruction réclamait l'évacuation des armées étrangères et la réparation de tous les torts qu'elles avaient faits. La revendication de l'évacuation, quoique moins catégorique, était formulée dans les instructions de : Grande-Pologne (si l'évacuation est impossible, les députés doivent demander que les armées payent et ne vivent pas aux dépens du pays), Wyszogród, Czersk, Sochaczew et Rózan. Dans aucune instruction il n'était clairement question de tractations avec les copartageants, donc des conditions qu'il faudrait tenter d'obtenir dans les traités. Aucune ne consentait d'autant moins aux cessions. Quelques-unes cependant (de Cujavie, Sochaczew, Rózan, Czersk) étaient formulées très mollement, certainement pour ne pas faire d'obstacle à ce consentement. Carte blanche était laissée aux députés par les instructions de Wizna et Sochaczew, et quelques-unes (de Cracovie, Łomża) le faisaient moins clairement en recommandant aux députés de se conformer à la majorité de la Diète. L'instruction de la diétine de Liw qui avait désigné Poniński comme député, ne mentionnait pas les partages, se contentant de mettre tout à la fin la phrase suivante : « Notre patrie fière des droits régnant à l'intérieur des frontières [...], les députés doivent s'efforcer de faire en sorte que les frontières de la Pologne soient garanties selon ces droits ».

Quoiqu'on pût s'attendre que la Diète serait confédérée, les instructions ne soulevaient absolument pas ce problème, aussi les références ultérieures à ces mêmes instructions comme interdisant la confédération, étaient fondées sur une déduction *ex silencio*. Toutes les instructions (à l'exception de celle très brève de Ciechanów) contenaient un point condamnant le régicide et réclamant son châtement, toutes cependant n'englobaient pas dans cette condamnation l'acte de l'interrègne. N'en faisaient pas mention les instructions de : Łęczyca, Zakroczym, Wyszogród (qui définissait l'attentat contre le roi comme « un délit de particuliers » et demandait qu'« il ne soit pas imputé à tout le pays et que les innocents ne soient pas frappés d'outrages pour les

coupables »), Nowogródek, Brest-Litovsk. La Confédération de Bar (non appelée de nom) était critiquée en termes virulents uniquement par l'instruction de Rózan (sans doute à l'initiative du greffier Wiktor Karniewski, élu député, qui avait des comptes à lui à régler), et moins clairement par celle de Łomża ; celles de Grande-Pologne et de Łomża réclamaient que soient soustraits aux bienfaits de l'amnistie attendue les torts faits aux particuliers par les troupes de la Confédération. De nombreuses instructions (de Grande-Pologne, Wyszogród, Ciechanów, Czersk, Łomża, Brest-Litovsk, Wołkowysk) recommandaient d'entreprendre des démarches en vue de la libération de Russie des prisonniers du temps de la Confédération, et celle de Cracovie — de permettre le retour des confédérés se trouvant en émigration ; celle de Brest-Litovsk intercédait en faveur de Karol Radziwiłł.

La catastrophe des partages n'avait suscité chez les rédacteurs des instructions aucune réflexion sur les causes de la faiblesse de la République. Pour le maintien des lois anciennes s'étaient prononcées en termes vagues les instructions de Grande-Pologne et de Cracovie. Cette dernière réclamait le maintien du *liberum veto* dans les matières touchant à l'Etat. Dans celle de Grande-Pologne s'était trouvé à l'initiative des Sułkowski le posulat amplement justifié d'instituer un Conseil Permanent¹⁰⁰. L'instruction de Łomża réclamait l'abrogation des lois de la Diète de 1767/1768, surtout sur les dissidents, et dans l'instruction de Nowogródek étaient insérées (peut-être par les Rejtan, parents du métropolitain uniats Felicjan Wołodkowicz) des plaintes contre les persécutions des uniats dans la voïvodie de Kiev et celle de Braclaw. Les autres instructions ne soulevaient pas les questions confessionnelles, se limitant aux formules conventionnelles sur la conservation au catholicisme des droits de religion dominante. Une place importante était accordée dans les instructions aux plaintes contre les fourrages des armées d'occupation, l'exigence de payer les impôts déjà perçus par les confédérés de Bar, et à diverses affaires particulières. A l'initiative sans doute du roi ou des Czartoryski, les instructions de Cracovie, Brest-Litovsk et Nowogródek recommandaient Joachim Chreptowicz au poste de vice-chancelier lituanien.

¹⁰⁰ W. Konopczyński, *Geneza...*, pp. 194 - 195.

Pour se préserver du *liberum veto*, les trois cours avaient décidé dès l'été 1772 que la Diète se constituerait en confédération¹⁸¹. Stackelberg, à son arrivée à Varsovie, dévoila ce projet à Essen, en réclamant que les partisans saxons collaborent avec sa cour pour lui assurer la majorité à la prochaine Diète¹⁸². Au commencement de mars 1773, le projet était largement connu, d'autant plus que Sołtyk avait reconnu dans ses lettres « aux amis de confiance » que la perspective de confédérer la Diète était une raison suffisante pour empêcher sa réunion¹⁸³. Au poste de futur maréchal (président) de la Diète confédérée était prévu le grand cuisinier de la Couronne Adam Poniński, un homme entièrement vendu, depuis longtemps soudoyé par l'ambassade russe, ne disposant d'aucune autorité ni influence au pays, connu comme un joueur de cartes notoire. Saldern l'avait envoyé en septembre 1773 à St-Petersbourg pour donner des informations sur la situation interne de la Pologne (il y était allé comme représentant des cercles inquiets par « les intrigues de la famille royale ») et recevoir des indications en rapport. Il en était revenu peu avant la réunion de la Diète pour se faire élire sous la protection militaire russe député à la diétine répétée de Liw¹⁸⁴. Depuis quelques semaines déjà, on en parlait comme du futur maréchal, quoiqu'on citât aussi les candidatures de Władysław Gurowski, qui aurait pour cette raison renoncé au bâton de maréchal de cour lituanien, l'écuyer tranchant de la Couronne Józef Potocki, le chambellan de Sochaczew Stanisław Gadomski (un prussophile connu), et même le trésorier de la cour de Lituanie Antoni Tyzenhauz qui aurait pour secrétaire à la Diète Jan Komarzewski. Le bruit courant sur Tyzenhauz était évidemment une expression des suppositions enracinées sur la collaboration tacite du roi avec les copartageants ou de toute façon avec la Russie. On considérait comme le contre-candidat le plus sérieux

¹⁸¹ SIRIO, pp. 141 - 142 ; A. Beer, *op. cit.*, Bd. III, p. 137 ; Benoit à Frédéric II 30 IX 1772, PC XXXII, p. 547.

¹⁸² Essen 30 IX 1772.

¹⁸³ Relation de Garampi 3 III 1773, Theiner, p. 519 ; J. Michalski, *Schylek...*, p. 140 ; pour les lettres de Sołtyk, voir note 106.

¹⁸⁴ W. Konopczyński, *Konfederacja barska...*, pp. 155 - 158, 380 - 381. « Poniński se faisait instruire à Pétersbourg du rôle qu'il devait bientôt jouer en Pologne », *Mémoires*, p. 27.

de Poniński le greffier de la Couronne Kazimierz Raczyński, appuyé prétendument par Reviczky et Lentulus¹³⁵. Une quinzaine de jours avant la réunion de la Diète, on savait déjà que le bâton de maréchal échoirait à Poniński malgré certaines objections de Stackelberg, parce que tel était l'ordre de St-Pétersbourg. Quelques jours plus tard, on savait que son homologue lituanien serait Michał Radziwiłł¹³⁶, pendant un temps bref confédéré de Bar, gendre du vice-chancelier de Lituanie récemment décédé, Antoni Przędziecki, pendant de longues années adhérent des Czartoryski, carriériste sans convictions politiques ni signification.

Les représentants diplomatiques et les commandants militaires des trois puissances à Varsovie avaient décidé de nouer la confédération avant l'inauguration de la Diète¹³⁷. Les députés arrivant à Varsovie étaient soumis aux persuasions, pressions, corruptions. L'on savait que l'on formait la confédération pour empêcher la rupture de la Diète et ratifier à la majorité des voix les cessions. Aussi, l'argument le plus convaincant pour adhérer à la confédération était, d'une part, la menace d'un

¹³⁵ Chęcki 8 et 29 III 1773; Patz 20, 27, 31 III 1773; A. Zaremba à J. Zaremba 2 IV 1773, ms. BK 2120; « Nouvelles de Varsovie 14 Aprilis », ms. PAU 292; la candidature de Potocki était au début appuyée par l'Autriche, A. Beer, *op. cit.*, Bd. III, p. 246.

¹³⁶ Ogrodzki à Zawisza 7 et 14 IV 1773, ZP 385.

¹³⁷ Nous fondons la description de la constitution de la confédération sur les sources suivantes : « Dyjariusz sejmowy » [Journal de la Diète] dressé dans l'esprit proconfédéral, ms. au Musée National à Cracovie 155; « Relacja początkowej przedsejmowej czynności sejmu 1773 » [Relation de l'activité initiale avant la réunion de la Diète de 1773], ms. Czart. 2888; discours de Wilczewski (16 IV 1773), précédé d'une notice « pour information », APP 313, t. 7; Aloy (à la date erronée du 11 IV), p. 57; relation de Garampi 14 IV 1773, Theiner, p. 523; relations de S. Geret pour l'évêque de Przemysł Józef Kierski, *Materiały do dziejów bezkrólestwa po śmierci Augusta III i pierwszych lat dziesięciu panowania Stanisława Augusta Poniatowskiego* [Matériaux pour l'histoire de l'interrègne après la mort d'Auguste III et des dix premières années du règne de Stanislas-Auguste Poniatowski], t. II, éd. par H. Schmitt, Lwów 1857, pp. 11-13; entretien du roi avec Benoit 18 IV 1773, ms. PAU 1648; « Nouvelles de Varsovie 15 Aprilis », ms. PAU 292; « De Varsovie die 22 Avril », ms. BJ 6674; le journal écrit pour l'évêque Soltyk (ms. PAU 1155) indique que Tadeusz Rejtan était dès ce moment intervenu comme opposant, rappelant à l'évêque Massalski les effets de la confédération de 1764 contre laquelle il s'était plaint lui-même dans son célèbre discours à la Diète de couronnement. Ce journal a été écrit après les interventions ultérieures de Rejtan, les autres sources ne le mentionnent pas.

nouveau partage, de l'autre, la promesse qu'après avoir donné satisfaction aux exigences des copartageants, leurs armées quitteraient les territoires non annexés de la Pologne, et, comme le disaient les organisateurs de la confédération, « les persécutions durant depuis cinq ans en Pologne prendraient fin ». Le rôle de principal promoteur de la confédération échet au chancelier Młodziejowski. Il était secondé par les évêques de Cujavie Antoni Ostrowski et de Vilna Ignacy Massalski, ainsi que par le vice-chancelier de la Couronne Jan Borch qui, depuis peu de temps, s'était éloigné des Czartoryski. Ainsi l'initiative partait « du sénat et du ministère », en réalité cependant les sénateurs n'avaient pas hâte d'y participer et l'on avait réussi à en gagner quelques-uns seulement. Parmi eux s'était trouvé le principal chef de la Confédération de Bar, le principal inspirateur de l'acte d'interrègne, le grand trésorier Teodor Wessel qui cherchait à présent auprès de Stackelberg l'assurance de l'impunité et des profits matériels. Comme on se rendait compte que Poniński ne jouissait pas d'une bonne opinion et que le jeune Radziwiłł était peu connu, on procéda à « l'élection » des maréchaux (présidents) en présence de 9 députés (eux compris). D'autres adhéraient à la confédération en général sans enthousiasme. Pour empêcher l'éventuelle désertion, les armées d'occupation contrôlaient les entrées de la ville et ne laissaient sortir personne sans une autorisation spéciale. Des résistances venaient de la forme inhabituelle de l'union, aussi certains proposaient-ils que l'acte la constituant soit formellement signé après l'inauguration de la Diète, ce qui serait plus légal, ou après sa rupture, ceci acquérant alors la justification de la nécessité. Le député de Wizna Franciszek Wilczewski, comme plus tard Rejtan, indiquait que les convocatoires royaux parlaient de Diète « libre » et n'informaient pas la noblesse réunie aux diétines des circonstances invoquées actuellement pour convaincre les députés de la nécessité de s'unir en confédération. Celle-ci proclamée par les députés à l'insu et sans l'autorisation de leurs mandataires, serait une union dirigée contre eux, donnerait la possibilité de « commander à ceux qui les ont envoyés uniquement pour exécuter leurs ordres ». « S'arroger le pouvoir de la

confédération et du pouvoir arbitraire — affirmait Wilczewski — c'est mettre toute la République en curatelle ».

L'argumentation de Wilczewski (qu'elle vînt d'une conviction sincère ou du désir de se faire un alibi aux yeux de l'opinion publique et de ses concitoyens) était significative de la pensée politique polonaise traditionnelle. Elle mettait un signe d'égalité entre la Diète confédérée, donc adoptant les résolutions à la majorité des voix, et une dictature sur la société. Elle approuvait par là même la Diète sous le signe du *liberum veto*, donc une Diète assumant avant tout une fonction défensive : l'impossibilité d'adopter les lois indésirables. Elle soulignait aussi fortement la force obligatoire des instructions. En l'occurrence d'ailleurs, Wilczewski exagérait en affirmant que sa volonté était liée par l'instruction, celle-ci contenant la formule élastique : « donnant plein pouvoir et autorité en ces matières et en toutes autres [...] aux députés, pour que, tenant compte de toutes les conjonctures et circonstances, ils se mettent d'accord avec les états de la République ».

Les députés prêts à signer l'acte de confédération voulaient réduire leur responsabilité pour cette mesure impopulaire (ils ne voulaient pas « s'exposer à la haine des frères restés en leurs foyers ») en prenant pour excuse qu'ils avaient cédé à l'autorité des sénateurs et des ministres. Ils exigeaient donc que ceux-ci signent en même temps qu'eux l'acte de confédération, et non, comme c'était d'usage, s'y joignent plus tard. Après de longs marchandages furent signés deux actes libellés en termes analogues : séparément pour les députés, séparément pour les sénateurs, mais, le lendemain, à l'indignation des députés, les sénateurs détruisirent leur acte, voulant entretenir la fiction que la confédération avait été une action spontanée de « l'ordre équestre ». Les députés les forcèrent cependant au compromis en leur faisant signer une déclaration qu'ils accéderaient à la confédération. Pendant ces tractations (selon les informations du nonce Garampi), une partie des participants aurait fait dépendre son accession de la promesse catégorique des trois puissances que toute la législation des années 1764 - 1768 serait abrogée. Ces exigences furent rejetées en usant de l'argument que les questions

institutionnelles ne pouvaient faire l'objet de décisions avant la ratification des partages. On avait sans doute dès ce moment promis aux représentants de la « nation » une réduction des prérogatives royales.

Le 16 avril, la confédération fut formellement instituée au palais du chancelier Młodziejowski, mais, comme il semble, sur l'acte figuraient encore peu de signatures. Pendant les deux jours qui suivirent, fut menée une intense agitation. Le 17 avril, à la réunion au palais de Młodziejowski — comme on peut lire dans une des gazettes écrites de ce temps — « quand les évêques cités (Młodziejowski, Ostrowski, Massalski) commencèrent à jurer sur leur âme que tout cela se passait pour le bien de la patrie, un grand nombre parmi les moins circonspects accédèrent à la confédération, et, pourtant, ils n'atteignirent pas encore la moitié » ; le lendemain, à la réunion chez Stackelberg, « on lança contre les députés tous les assauts de la persuasion, des prières, des promesses et des menaces ».

Pour garder les apparences de procédure parlementaire normale, l'acte de confédération ne fut pas proclamé ni validé au greffe (légalement donc elle n'existait pas encore), on renonça aussi au premier projet de réunir immédiatement les deux chambres dans la salle des sénateurs comme c'était d'usage aux Diètes débattant sous le signe de la confédération, mais, le 19 avril, premier jour de la Diète, les députés devaient se réunir dans la salle des députés et le premier nonce de la province de Cracovie ouvrant la séance devait les informer de l'acte de la confédération et transmettre le bâton à son maréchal (président), autrement dit à Poniński.

Comme on sait, ce scénario ne fut pas réalisé du fait de la protestation violente, imprévue, du député de Nowogródek Tadeusz Rejtan appuyé par le deuxième député de Nowogródek Samuel Korsak et par de nombreux autres députés lituaniens et de certains de la Couronne¹³⁵. Rejtan était aussi soutenu, ce qui

¹³⁵ Le déroulement des événements des 19-22 avril est donné dans les journaux de la Diète (sauf celui cité à la note 137) : ms. Czart. 825 (écrit à la chancellerie royale), ms. PAU 670 (la même version avec des variantes et des compléments ajoutés certainement beaucoup plus tard dans la copie du XIX^e s., ms. Czart. 2888), ms. PAU 1155 (autre version que celle écrite pour Soltyk), ms. Czart. 864, ms. BJ 6674 ; journal publié dans l'ouvrage

avait une signification essentielle, par l'applaudissement des arbitres, c'est-à-dire du public assistant aux débats. Rejtan intervenait en principe uniquement pour défendre le légalisme. Il refusait de prendre note de la confédération secrètement nouée contre les propositions royales parlant d'une Diète « libre », à l'encontre des instructions qui n'autorisaient pas les députés à prendre cette mesure. Il affirmait par ailleurs que l'alternance du bâton revenait actuellement à la province lituanienne. Il réclamait donc une élection normale du maréchal de la Diète. Formellement, c'était la seule chose qu'il réclamait pendant les quatre jours de son activité de député. Il était cependant évident qu'il s'agissait d'une chose plus importante : empêcher le consentement à la majorité des voix à la cession des territoires. Dans ses interventions publiques, Rejtan n'en avait cependant jamais parlé. Dans les entretiens privés (la Diète avait en effet cessé de fonctionner normalement et le chaos régnait souvent dans la salle), il constatait que la confédération serait néfaste pour la Pologne. De même un des députés de Łęczyca qui le soutenait, disait que la confédération accélérerait son malheur. Dans ses entretiens avec le député de Łomża Antoni Sułkowski, avançant l'argument que la Diète convoquée sur l'ordre des copartageants devait subir leur violence car, par la résistance, elle ferait fondre sur le pays un malheur encore plus grand, Rejtan avait expliqué que le but de sa résistance était justement d'enlever les apparences de la légalité du consentement de la République aux partages. « Au moment où ces puissances auraient dit — exposait-il à Sułkowski — qu'elles voulaient obtenir de nous par la violence ce qui leur plaît, je renoncerais immédiatement à ma conviction, n'ayant aucune force de m'opposer à elles. Mais puisque leurs ministres nous assurent que nous devons débattre en toute liberté, pourquoi ne soutiendrai-je pas mes exigences justes »¹⁸⁰. La notice du journal de la Diète ne reproduit évidemment pas fidèle-

de compilation de Wojciech Wielądko « Dzieje Polski za Stanisława Augusta » [Histoire de Pologne sous Stanislas-Auguste], ms. de la Bibliothèque de la Fondation nationale des Ossoliński 164 ; et journaux brefs : ms. PAU 292, AR II 3045 et 3048, et *Diariusz czterech pierwszych dni sejmku [...] 1773* [Journal des quatre premiers jours de la Diète ... de 1773] publié dans « Przewodnik Naukowy i Literacki », t. XIV, 1886, pp. 949 - 953.

¹⁸⁰ Ms. BJ 6674, de même AR II 3048.

ment la déclaration de Rejtan, mais elle rend certainement bien les intentions du locuteur. Les députés de Łęczyca qui l'appuyaient (Rupert Dunin, Stanisław Kożuchowski, Franciszek Jerzmanowski) étendirent la sphère des arguments juridiques contre la confédération : l'absence d'unions préalables dans les terres et voïvodies, dont les maréchaux seraient habilités à élire parmi eux le maréchal général. Jerzmanowski invoquait les lois de 1767 - 1768 imposant l'unanimité dans les matières de l'Etat, et affirmait que, puisque les résolutions de la Diète confédérée devaient être approuvées par la Diète « libre » (c'était une théorie au moyen de laquelle on combattait les Diètes confédérées au commencement du règne de Stanislas-Auguste), les armées étrangères ne quitteraient pas la Pologne tant que les revendications des trois puissances ne seraient satisfaites justement par une telle Diète. Jerzmanowski menaçait en plus (ce que n'avait jamais fait Rejtan) qu'il était prêt à faire usage du *liberum veto*, « quitter la salle en protestant »¹⁴⁰.

Poniński, troublé, n'accepta pas immédiatement le bâton des mains de Stanisław Łętowski, le premier député de Cracovie, qui joua le rôle imposé en prononçant le discours préalablement préparé par lequel il informait la chambre que la Diète était confédérée et possédait un maréchal ; ensuite, cependant, il donna la parole à Rejtan et aux autres opposants. Bien qu'il ait finalement reçu le bâton et occupé, pour un temps, la place du président, Poniński ne pouvait dominer la situation dans la chambre, surtout que Rejtan, ayant déclaré qu'il pouvait aussi être un maréchal autoproclamé, prit le bâton préparé pour Radziwiłł et s'assit sur le tabouret du maréchal. Il voulait d'ailleurs uniquement démontrer le manque de légitimité et ridiculiser les prétentions de Poniński et non prendre *via facti* la barre de la chambre. Il était significatif que Poniński, faisant valoir que la majorité des députés avait accédé à la confédération, leur demandait de prendre en défense sa dignité en tant que maréchal, eut peu de soutien de leur part. Prirent aussi la parole ou tentèrent de le faire (dans la chambre retentissaient des cris et régnait le désordre) quelques députés confédérés. L'un d'eux, le député de Gostynin Wawrzyniec

¹⁴⁰ Ms. BJ 6674.

Zabłocki, proposa de lire l'acte de la confédération pour convaincre qu'il n'y avait là rien de dangereux, et expliquait qu'elle était l'unique moyen efficace de « sauver la patrie »¹⁴¹. Le député de Nur Jacek Jezierski présenta la même chose plus brutalement, en disant : « Nous nous sommes réunis ici non pour satisfaire à la loi mais pour remédier aux violences faites à la patrie »¹⁴². Les autres ne voulaient pas se prononcer ouvertement pour Poniński et contre Rejtan applaudi par les arbitres. Ils ne se décidaient cependant pas à appuyer activement les opposants. Aussi quand Poniński, voyant son impuissance, eut reporté la session au jour suivant, ce qu'il fit d'ailleurs contrairement aux usages, car pas à partir de la place du président, et que Rejtan eut appelé les députés, au nom de l'amour de la patrie, à rester et à élire le maréchal, la majorité d'entre eux, comme il semble, commença à quitter la salle. Ce que voyant, Rejtan décida également de suspendre la session et invita ses partisans à sortir avec lui.

Après la session, Poniński réunit chez lui les députés confédérés avec lesquels il tint un long conseil en présence des évêques Młodziejowski, Ostrowski et Massalski. Ils réussirent à obtenir l'accession de 6 députés lituaniens. L'opposition de Rejtan avait surpris et irrité les mandants de Poniński. On soupçonnait qu'elle était dirigée en sous-main par les Czartoryski et le roi. Pendant la session orageuse, Młodziejowski, qui jouait le rôle d'intermédiaire entre les ambassadeurs des trois puissances et le roi, avait exigé de celui-ci que le voïvode de Nowogródek Józef Niesiołowski incitât Rejtan à cesser de résister. Niesiołowski, élevé deux jours plus tôt du poste de castellan à la dignité de voïvode (palatin), était depuis longtemps un partisan des Czartoryski et, de plus, brouillé avec son beau-frère, l'évêque Massalski, à qui il avait intenté un procès qui faisait beaucoup de bruit dans le pays. Ainsi les suggestions de Młodziejowski selon lesquelles Niesiołowski inspirait Rejtan, s'étendaient aux Czartoryski et au roi. Stanislas-Auguste répondit que Niesiołowski ne s'était pas mêlé de la diétine de Nowogródek et n'avait ni n'a aucune influence sur Rejtan, adhérent des Radziwiłł. Il conseilla que la mission de

¹⁴¹ Ms. BJ 6674.

¹⁴² Ms. PAU 1155.

convaincre l'opposant fût confiée à l'évêque Massalski responsable devant les représentants des trois puissances pour les diétines lituaniennes, et à l'évêque de Smolensk Gabriel Wodziński, un homme de confiance de Karol Radziwiłł. Massalski n'était cependant pas enclin à se charger de ce rôle, en affirmant que Rejtan « est un homme né justement pour la guerre ».

Ce même jour, après la session de la confédération, Młodziejowski (on lui imputait aussi, à ce qu'on dit, d'encourager en secret les opposants) envoya au roi un billet alarmant. « Sire — écrivait-il — la résistance du Lituaniens député a accru les suppositions et la malveillance envers le prince chancelier [M. Czartoryski] et l'on a peine à entendre quelles menaces on profère. Votre Majesté n'est pas non plus libre de ces suppositions, car on dit qu'il y a ici des députés lituaniens qui n'ont pas encore signé la confédération, qu'ils sont en intelligence avec messire Rejtan et amis de monsieur le trésorier de Lituanie ». Młodziejowski s'efforçait pour sa part, comme il l'affirmait, d'inciter Rejtan par tierces personnes « à se calmer ou à feindre la maladie ou à partir de Varsovie », et demandait au roi « d'y porter remède par ses moyens et écarter l'obstacle pour le lendemain par son autorité »¹⁴³.

Le commandant des armées prussiennes, le général Lentulus, se vantait devant son souverain qu'au moment où les ambassadeurs des trois cours avaient perdu la tête, louvoyaient et ne savaient quelle décision prendre, avait catégoriquement déclaré (le 20 avril) qu'il soutiendrait la confédération de Poniński par la force des armes. Lentulus aurait exigé que l'on déclarât au roi et aux Czartoryski que si en l'espace de deux jours (les 20 et 21 avril) la Diète ne se confédérait pas, les trois puissances décideraient de l'existence de la Pologne. Nous ne savons si Lentulus avait exigé ce jour-là ou le suivant l'arrestation de Rejtan, ce que cependant Stackelberg refusa. Toute la conduite de l'envoyé russe témoignait d'ailleurs qu'il évitait de pousser les choses à l'extrême. Devant les Prussiens, il expliquait qu'il avait reçu de sa cour des

¹⁴³ Ms. Czart. 825. Malgré les dénégations du roi, les envoyés des trois puissances restaient convaincus que lui et les Czartoryski dirigeaient Rejtan. Benoit à Frédéric II 21 IV 1773, PC XXXIII, p. 490; relation de Garampi 21 IV 1773, Theiner, p. 525.

ordres « de tâcher de finir les choses le plus amicalement que possible ». Stackelberg affirmait, il est vrai, qu'il se sentait embarrassé par un tel renversement des recommandations et qu'il tâcherait de convaincre sa cour que sans moyens violents on ne parviendra jamais à rien avec les Polonais, mais il le disait probablement pour tranquilliser Lentulus¹⁴⁴.

A la suite de l'entretien entre les représentants des trois puissances, Poniński obtint le 20 avril un poste de garde et une escorte prussienne et russe, ce qui devait être une démonstration ferme du soutien qui lui était accordé. L'on porta aussi l'acte de la confédération au greffe et inaugura les juridictions confédérées auxquelles fut cité Rejtan. Poniński ne réussit pas ce jour-là non plus à dominer la chambre des députés, mais tactiquement il résolut mieux que la veille la lutte contre l'opposition. Le premier était entré dans la salle des députés Rejtan accompagné de quelques-uns de ses plus proches compagnons, les autres députés entraient progressivement. Enfin, les députés opposés à la confédération demandèrent à Łętowski, le premier député de Cracovie, d'inaugurer la session. Celui-ci refusa cependant, en affirmant que le maréchal était Poniński et qu'il fallait l'attendre. Korsak lut le discours qu'il avait préparé, dans lequel il démontrait que la présente confédération ne pouvait invoquer, comme elle le faisait, l'exemple de la Diète confédérée de 1673, car en ce temps la confédération s'était constituée dans les voïvodies et, en plus, elle était mue par des buts patriotiques, alors qu'à celle-ci présidaient les bas intérêts privés de ses chefs. Les partisans de Poniński tentèrent d'empêcher Korsak de prendre la parole, mais il était apparu qu'ils n'étaient pas en état d'imposer à la chambre leur volonté. S'en rendait aussi compte Poniński, car il ne se présenta avec le bâton de maréchal que sur le seuil de la chambre des députés d'où il annonça qu'il reportait la session au lendemain, après quoi il s'éloigna rapidement, suivi de quelques députés, peut-être d'une quinzaine, et, parmi eux, le premier député de Cracovie. La conduite de Poniński passant outre aux formes en vigueur provoqua l'indignation. Les adversaires de la confédéra-

¹⁴⁴ Lentulus à Frédéric II 21 et 28 IV 1773, PC XXXIII, pp. 486 - 487 et 507 ; S. Solovev, *op. cit.*, pp. 938 - 939.

tion, et même certains députés qui y avaient accédé, commencèrent à réclamer énergiquement l'inauguration de la session par le deuxième député de Cracovie Aleksander Łętowski. Rejtan intervenait le plus ardemment, conjurant Łętowski de sauver la patrie et rendre possible l'élection du maréchal de la Diète « libre ». A un certain moment, il déclara être prêt à présenter à la chambre des détails compromettants pour Poniński, mais il y renonça à cause du vacarme qui s'était élevé dans la salle. C'était sans aucun doute le fait des partisans de Poniński qui y étaient restés à dessein. Pour la même raison Aleksander Łętowski n'était pas sorti avec son collègue, en restant sur place pour bloquer la possibilité d'inaugurer la session. Il restait longtemps sourd aux appels à l'inauguration et refusait aussi de quitter la salle, ce qui aurait permis au troisième député de Cracovie de faire la harangue d'inauguration. On lança l'idée d'enlever la primauté à la voïvodie de Cracovie et de la transférer à la voïvodie de Sieradz dont les députés, quoique confédérés, semblaient être favorables à l'opposition contre la confédération et l'un d'eux, le général Józef Zaremba, menaçait de l'abandonner. Rejtan cependant et ses compagnons, trop liés par les principes du strict légalisme dont la défense était leur mot d'ordre et leur programme, ne pouvaient se décider à agir à l'encontre du droit reconnu. Ils se rendaient peut-être aussi compte qu'ils étaient en minorité. Leur principale force, en plus de l'appui des arbitres qui manifestaient leur considération pour Rejtan (il avait même dû les sommer de ne pas applaudir parce que ce n'était pas le théâtre), résidait dans le fait que de nombreux députés qui avaient signé l'acte de la confédération, avaient honte de l'appuyer ouvertement, surtout dans la conjoncture des mesures illégales qu'elle adoptait. La situation était de fait sans issue et Łętowski en tira parti en donnant à l'opposition cette seule satisfaction qu'il consentit, après une longue résistance et les incitations de ses collègues, à inviter à se séparer et à reporter la session au lendemain. A l'entendement des opposants, cela devait signifier la non-reconnaissance de la dignité de maréchal de Poniński, mais Łętowski remarqua qu'il le faisait uniquement à la demande générale des députés et non dans la conviction qu'il avait le droit de le faire, et il ne prononça pas la formule qu'il reportait la session pour

élire le jour suivant le maréchal. Plus tard, quand il s'expliquait de sa conduite devant les Autrichiens (les députés de Cracovie relevaient de leur contrôle), il affirmait qu'il avait consenti des concessions, sans quoi les opposants auraient pu élire le maréchal.

Le même jour, Stackelberg, Reviczky et Benoit adressèrent au maréchal Lubomirski une note dans laquelle, en menaçant de conséquences pour toute la Pologne, et en particulier pour ceux qui fomentaient les « troubles », ils exigeaient d'évacuer la chambre des députés, car Poniński, en tant que maréchal, avait suspendu la session parlementaire. Ils exprimaient à l'occasion leur disposition à accorder à cette fin l'aide armée. Lubomirski répondit qu'il pouvait évacuer les arbitres, mais n'avait pas le droit de faire la même chose avec les députés. Et effectivement, le 21 avril de bon matin, la garde du maréchal ferma aux arbitres l'accès de la chambre des députés, certains cependant réussirent à passer dans la salle voisine.

Rejtan refusa la citation de la confédération qu'il ne reconnaissait pas et, le lendemain (le 21 avril), son tribunal rendit contre lui le premier verdict par contumace, le condamnant comme « destructeur de la paix universelle et rebelle à la patrie » à des peines criminelles (non spécifiées) et à la confiscation des biens¹⁴³. La première condamnation n'avait pas encore la force de chose jugée, mais les jours suivants pouvaient être prononcées la deuxième et troisième condamnations, permettant l'exécution de la peine. Dans la situation de ce temps, c'était une menace très grave. « Après demain il sera saisi ou proscrit », prévoyait Benoit¹⁴⁴. Poniński avait aussi interdit au greffe de Varsovie de recevoir le manifeste de Rejtan et de Korsak contre la citation illicite. Le texte du manifeste était cependant colporté sous forme de copies. Rejtan cherchait aussi de l'aide auprès du roi. Selon la version la plus crédible rédigée dans le journal de la Diète dressé à la chancellerie royale, il l'avait fait par l'intermédiaire de quelqu'un que le journal ne citait pas de nom, laissant une place vide. Le roi l'adres-

¹⁴³ Le texte de la sentence est cité par L. Wegner, *Tadeusz Rejtan na sejmie warszawskim z r. 1773* [Tadeusz Rejtan à la Diète de Varsovie de 1773], Poznań 1873, pp. 102-105; ce texte et le texte de la citation, ms. Czart. 1178.

¹⁴⁴ Benoit à Frédéric II 21 IV 1773, voir note 143.

sa au chancelier Młodziejowski et à l'évêque Massalski, proposition que Rejtan repoussa avec indignation. A l'époque déjà existait la version selon laquelle Rejtan aurait vu le roi qui lui aurait répondu : « Faites ce que Dieu, la conscience, l'honnêteté et les lois conseillent ». On pourrait le reconnaître comme une légende héroïsante ; ce qui donne à penser cependant, c'est qu'elle aurait pour objet Stanislas-Auguste et que la notice provient du journal de la Diète régulièrement envoyé à l'évêque Sołtyk, l'auteur du journal invoquant la relation de Rejtan lui-même. Dans le journal de la chancellerie royale, la chose a été présentée en termes plus prudents. Nous y lisons : « Sa Majesté, bien qu'en ce temps injustement soupçonné par les ministres des trois puissances voisines et par le parti des nationaux lié avec elles, que messire Rejtan s'était opposé au sieur Poniński sur son incitation, sachant qu'en le protégeant comme il se devait, il attirerait sur lui une haine plus grande encore des ministres cités, s'intéressa cependant au dit sieur Rejtan ; et se rendant compte qu'il ne pouvait le sauver autrement qu'en désarmant ses ennemis, envoya au grand-chancelier de la Couronne la recommandation de faire entendre au sieur Poniński qu'il ne veuille pas exercer sa vengeance contre messire Rejtan, ce qu'apparemment le grand-chancelier de la Couronne fit en partie ». En même temps, voulant que Rejtan « ne s'opposât pas à la force plus grande des puissances étrangères, quoiqu'il le fît dans la justice, et qu'en particulier il ne s'aliénât pas messire Poniński », le roi essaya d'agir sur lui par l'intermédiaire de l'évêque de Smolensk Wodziński qui, en tant que partisan de Radziwiłł, pouvait avoir sa confiance, et, avec cela, passait pour un homme restant en bonnes relations avec l'évêque Massalski. Le roi toucha Wodziński par un chemin détourné, par l'intermédiaire du gardien lituanien Leonard Pociiej et du voïvode de Witebsk Józef Sołłohub, celui-là cependant déclara n'avoir aucun contact avec Rejtan et qu'actuellement il n'en entretenait pas non plus avec Massalski.

Le 21 avril, peu de députés étaient venus dans la salle des députés et « maintenaient la Diète libre ». Ils étaient probablement 8 de Lituanie et 6 de la Couronne, peut-être un peu plus, car les journaux de la Diète donnent des chiffres divers. C'était d'ailleurs une persistance passive, sans débats, car il n'y avait

personne pour les inaugurer, les députés entraient et sortaient. Selon un des journaux (ms. PAU 670), ils étaient au début env. 30, « mais il n'en persévéra qu'une quinzaine jusqu'au coucher du soleil ». Selon d'autres versions, dans l'après-midi, ils étaient quelques-uns seulement à se trouver simultanément dans la salle. Dans les journaux ont été notés les noms de certains d'entre eux : de Nowogródek Rejtan et Korsak, de Mińsk Stanisław Bohuszewicz (ces trois n'avaient pas quitté la salle de toute la journée), de Grodno Józef Jelski et Kazimierz Wolmer, de Wołkowysk Michał Bulharyn (étroitement lié avec le trésorier Tyzenhauz), de Pińsk Skirmunt et Ignacy Kurzeniecki, de Łęczyca Dunin, Jerzmanowski et Kożuchowski, de Ciechanów Wojciech Pęczkowski.

Le même jour, à 12 h, le roi reçut en audience en présence du ministère la délégation envoyée par la confédération. Le roi prit note de sa constitution, mais voulut reporter son accession formelle au temps où l'opposition cesserait à la Diète. Il déclara en effet dans sa réponse accordée aux délégués par la bouche du chancelier Młodziejowski qu'avec le sénat « il enverra à la chambre des députés une résolution appropriée ». Le même jour, d'autres députés accédèrent à la confédération, entre autres ceux de Cracovie et parmi eux Feliks Oraczewski, jusque-là un opposant ardent.

Après l'audience des confédérés chez le roi, Poniński envoya à la chambre des députés le fameux raubritter ex-confédééré de Bar, passé au service des Autrichiens, le député de Sandomir Marcin Lubomirski, en compagnie d'un groupe de députés (les journaux de la Diète ne sont pas unanimes sur leur nombre) parmi lesquels se trouvait Stanisław Łętowski. Le but de la mission de Lubomirski était d'informer que Poniński suspendait la session. C'était une action absolument contraire à la pratique, car la session n'avait pas été inaugurée et Poniński, en tant que maréchal, ne pouvait rétrocéder ses fonctions aux autres. Comme c'était le troisième jour de la Diète, donc le dernier où, conformément à la loi, il fallait élire le maréchal, Rejtan considérait que c'était la dernière chance d'inaugurer la session et de procéder à l'élection par la Diète « libre ». Une scène dramatique se joua. Rejtan et ses compagnons essayèrent de retenir Łętowski et les autres députés qui, après que Lubomirski eut prononcé la formule

de la suspension, s'étaient dirigés vers la sortie. Rejtan barra la porte de sa personne, les bras étendus, conjurant au nom de l'amour de Dieu et de la patrie, enfin il tomba à terre sans cesser de supplier. Lubomirski et ses compagnons enjambaient le député gisant à terre, mais la scène se prolongeait, car les arbitres de la salle voisine s'étaient massés à la porte de la chambre des députés, les empêchant délibérément de sortir. La voie leur fut frayée par la garde du maréchal qui dispersa les arbitres en jouant des crosses des fusils. Korsak, s'étant dressé dans l'embrasure de la porte, harangua les arbitres, les prenant à témoin de la violation de la procédure admise, ainsi que de la violence consistant en ce que la salle des députés était entourée par la garde. Il répétait que les députés restés dans cette salle ne reconnaissaient pas la confédération ni son maréchal. Il déclarait qu'ils étaient prêts à subir la mort, mais ne trahiraient pas « Dieu, la foi et la patrie ».

Vers ceux qui restaient dans la salle des députés, venaient divers messagers, s'efforçant de les inciter à renoncer à la résistance. Le roi envoya à deux reprises le maréchal de sa cour, le castellan Kazimierz Karaś, et le juge de la juridiction du maréchal de la Couronne Józef Mierzejewski, une fois accompagné du vice-chancelier Borch (probablement pour qu'il témoignât des démarches entreprises par le roi auprès des ministres des trois cours). La réponse qu'ils reçurent, était, suivant une note du roi : « Que monsieur Stackelberg nous envoie un sergent, un simple soldat, enfin un prévôt de régiment, alors nous quitterons sans protestation la chambre, autrement nous n'écouterons personne, y perdrons-nous la tête et soyons le plus sévèrement punis »¹⁴⁷. Avant la tombée de la nuit, le juge Mierzejewski réussit à inciter les arbitres à quitter la salle voisine de celle des députés. Rejtan, Korsak et Bohuszewicz décidèrent de passer la nuit sur place dans la crainte qu'elle serait fermée.

La nuit, Stackelberg leur envoya son secrétaire et officier, en les invitant à un entretien et garantissant l'inviolabilité. Rejtan préféra ne pas sortir, partirent donc Korsak et Bohuszewicz. L'entretien, auquel participèrent en plus de Stackelberg Benoit

¹⁴⁷ Ms. Czart. 825.

et Reviczky, n'aboutit à rien. Bohuszewicz, s'étant aperçu que Gurowski, servant au début d'interprète, ne rendait pas fidèlement leurs réponses, continua en français : il répétait l'argumentation que la Diète avait été convoquée comme « libre », donc le maréchal devait être élu dans la chambre des députés. Il considérait que l'acceptation du choix de Poniński par la majorité des députés avait été forcée et ne répondait pas à leur conviction intérieure. A la déclaration que la confédération jouissait de la protection des trois puissances, il répondit en demandant une confirmation par une déclaration écrite de Catherine II. Stackelberg répondit que c'était superflu. Dans sa lettre écrite plus tard à la voïvodie de Mińsk ¹⁴⁸, Bohuszewicz relatait comme suit la conclusion de sa déclaration : « Bien que nous ne puissions empêcher par notre opposition les actes de violence qui ont déjà pris le dessus, en accomplissant nos devoirs, en le faisant au nom de nos confrères, nous préférons tout perdre plutôt que faire ce qui nous semble être de la dernière violence qui sera peut-être suivie d'un malheur encore plus grand pour notre République. Et je préfère terminer ici ma vie avec la liberté et l'intégrité de la République (qui touchent aussi probablement à leur fin) plutôt que voir de mes yeux de telles illégalités et violences qui n'en sont qu'à leur début ».

Reconduits par les domestiques de Stackelberg jusqu'au Château, Bohuszewicz et Korsak trouvèrent la porte de la chambre des députés fermée. Elle avait été fermée par un officier russe qui avait forcé le castellan Káraś de lui remettre la clef, après quoi il la lui avait rendue, en recommandant de la transmettre à Poniński. Le matin cependant le roi ordonna d'ouvrir la porte et les deux députés rejoignirent Rejtan.

Le soir du 21 avril, Stackelberg exigea du roi sous forme d'ultimatum, par l'intermédiaire de Młodziejowski et de Borch, de se joindre le jour suivant avec le sénat à la confédération. Au cas contraire, il menaçait de faire venir aux portes de Varsovie

¹⁴⁸ Le texte est rapporté par W. Konczyńska, *Rejtan, Korsak i Bohuszewicz na sejmie 1773 roku [Rejtan, Korsak et Bohuszewicz à la Diète de 1773]*, Wilno 1935, pp. 40 - 41 ; le déroulement de la conversation et les péripéties liées à la fermeture et à l'ouverture de la porte de la salle des nonces, ms. Czart. 825.

de nouveaux régiments d'occupation « pour la ruine définitive du pays » et de divulguer que la faute en était au roi. Stanislas-Auguste fit dépendre son accession de l'adoucissement de la formule du serment que la confédération devait imposer à la juridiction du maréchal : de ce fait, le maréchal Lubomirski avait démissionné le lendemain de son office¹⁴⁹. Dans la matinée du 22 avril, Młodziejowski informa le roi que le serment avait été adouci. A 11 h, Stackelberg répéta personnellement au roi son ultimatum. A 12 h se réunit le sénat, peu nombreux, dans la salle d'audience (la salle des sénateurs semblait trop proche de la salle des députés et l'on craignait des démonstrations de la part des opposants qui s'y trouvaient). Młodziejowski informa les sénateurs sur l'ultimatum de Stackelberg. « Ainsi Sa Majesté voudrait savoir — termina son discours le chancelier — si dans les avis du sénat ici présent ne se trouverait pas quelque conseil qui pourrait sauver de cette dangereuse situation ». C'était évidemment une question rhétorique. Le seul à prendre la parole fut le voïvode de Płock, Podoski, qui déclara : « *Evitando peiora* il faut céder à la force ». Comme tous se taisaient, le roi dit : « Je n'ai pas d'armée, ici trois armées nous encerclent et je dois être désigné coupable du malheur public si je continue à résister, je dois donc accéder à la confédération »¹⁵⁰. Peu après se présenta Poniński à la tête des députés confédérés : il prononça un discours auquel répondit au nom du roi Młodziejowski. Dans le discours de Poniński s'était trouvé le passage : « Chacun sait [...] qu'un temps regrettable est passé où on pouvait en partie du moins se préserver du cataclysme actuel. Je ne veux pas en rechercher ici les causes, mais je ne peux passer sous silence que l'inactivité n'avait pu conduire aux fins souhaitables de maintenir l'intégrité des frontières »¹⁵¹. C'était une évidente critique de la politique des Czartoryski et du roi pendant la Confédération de Bar. Dans la réponse royale était exprimé l'espoir que la confédération ne se guiderait pas par des intérêts personnels, ce qui était une nette allusion à ce qui se

¹⁴⁹ Ms. Czart. 825 ; renonciation de Lubomirski, APP 313, t. 7.

¹⁵⁰ Ms. Czart. 825 ; selon d'autres versions, Podoski aurait déclaré qu'il s'en remettait à la décision du roi, la même chose a dit le voïvode de Poznań Antoni Jabłonowski, ms. BJ 6674 et ms. PAU 670.

¹⁵¹ Ms. Czart. 825.

passait et qui était tout le contraire. A 2 h de l'après-midi, la cérémonie de l'accession était terminée.

Contrairement aux premiers projets et aux exigences des envoyés des trois puissances, la Diète confédérée ne commença pas ce jour-là, car dans la salle des députés se trouvaient les intrépides Rejtan, Korsak et Bohuszewicz. Le matin, ils avaient été rejoints par certains autres députés, de sorte qu'ils étaient au total plus de quinze. Ayant cependant reçu la nouvelle que le roi et le sénat avaient accédé, ils quittèrent la salle et rejoignirent à la confédération. Le député de Ciechanów Pęczkowski fit exception : quelques jours plus tard, il quitta Varsovie¹⁵². Venaient aussi certains députés confédérés et certains sénateurs pour inciter à cesser la résistance. Rejtan, Korsak et Bohuszewicz tinrent bon toute la journée. Physiquement épuisés (pendant 36 heures ils n'avaient presque rien mangé, refusant les repas qui leur étaient envoyés de la cuisine royale et par diverses dames du grand monde, car, selon les termes de Rejtan, ils ne voulaient pas faire d'auberge de la chambre des députés) et ne tenant plus nerveusement, se voyant abandonnés de tous, ils cédèrent finalement aux persuasions du principal négociateur, le maréchal Gurowski. Ayant reçu des ambassadeurs des trois puissances la garantie qu'ils ne seraient pas frappés de répressions et que la condamnation antérieure de Rejtan serait abolie, ils quittèrent vers 10 h du soir la chambre des députés. On les assura aussi qu'ils pouvaient ne pas accéder à la confédération et rester à Varsovie ou rentrer chez eux. Rejtan promit par écrit à Gurowski qu'il demanderait pardon à Poniński, chose que, semble-t-il, il ne fit jamais.

Annonçant triomphalement l'accession du roi et la date du 24 avril comme celle de l'inauguration de la Diète confédérée, Stackelberg ajoutait : « *Rejtan i ego priverżency ispugalis' i prosjat milosti — vse spokojno* »¹⁵³. Le résident danois Saint-Saphorin avait inséré presque accidentellement dans une de ses relations la mention qu'un certain noble courageux avait opposé une résistance inutile¹⁵⁴. Bohuszewicz lui-même, dans la lettre à la voïvodie de

¹⁵² Ms. BJ 6674.

¹⁵³ S. Solovev, *op. cit.*, p. 939.

¹⁵⁴ Relation 17 VII 1773, Rigsarkived à Copenhague, Tysko Kancellis Underigske Afdeling Polen A 46 (microfilm à AGAD).

Mińsk, avouait : « Nous [...] hormis des larmes abondantes versées sans effet pour les libertés des concitoyens, pour les lois de la patrie, nous n'en avons tiré aucun profit »¹⁵⁵. Et effectivement, du point de vue de l'influence sur le cours des événements, l'épisode de la résistance de quatre jours de Rejtan semble sans signification. Mais de son temps déjà, et surtout dans la tradition ultérieure, cet épisode a fait du noble inconnu de Nowogródek un héros national.

Les marques de considération et de sympathie que les arbitres témoignaient aux opposants, continuaient de rencontrer Rejtan et ses compagnons après la cessation de la résistance. Le nonce apostolique écrivait que, par leur persévérance et leur vertu, ils avaient provoqué les éloges de toute la nation et que leur courage à toute épreuve faisait l'admiration même des ambassadeurs des trois puissances¹⁵⁶. L'on citait la prétendue déclaration du général Bibikov qu'il fallait reprendre à tous les décorations et les remettre à Rejtan. L'official cracovien séjournant à Varsovie, l'abbé Józef Olechowski, relevait à l'évêque Soltyk la modestie avec laquelle Rejtan, Korsak et Bohuszewicz recevaient « les félicitations pour leur héroïsme ». Se référant à un témoin oculaire (Krzysztof Szembek, le futur évêque de Płock), Olechowski citait l'éloge public de Rejtan fait au Château par Lentulus (« *optime tamen fecisti* ») et informait que Bacciarelli avait demandé au député de Nowogródek de poser pour un portrait. « Il est absolument sûr — ajoutait Olechowski — que ces grands hommes se gouvernaient et se gouvernent par leur propre instinct, quoi qu'ils aient

¹⁵⁵ W. Konczyńska, *op. cit.*, p. 42.

¹⁵⁶ Relation 28 IV, dans la relation du 5 V 1773 il écrivait : « *I tre nunzii Lituani sono tuttavia in Varsavia onorati e rispettati da tutti* », Theiner, pp. 529 et 531. Avant la Diète de 1776, quelqu'un de malveillant à Rejtan disait que « sa hardiesse est non seulement passée impunément, mais longtemps il se présentait à Varsovie *in pompis* et était reçu et souffert par les meilleures sociétés », ms. Czart. 817, n° 46. L'évêque Soltyk était émerveillé par Rejtan. Extrait de la lettre [...] à [...] l'évêque de Vilna [...] 23 April de Cracovie, ms. Czart. 3869. Un jugement plus retenu était formulé par le commissaire de Michał Czartoryski, Jan Józef Kłockocki, qui, ayant lu dans le journal de la Diète qui lui avait été envoyé « sur le zèle patriotique et la vaillante résistance » de Rejtan et de ses compagnons, écrivait : « Si cette action patriotique était utile à la nation dans les temps à venir, ils auraient dans la patrie une célébrité, reconnaissance et mémoire éternelles, ce que nous pouvons davantage souhaiter qu'espérer », J. J. Kłockocki à A. Chmara de Syczyki 29 IV 1773, ms. BJ 6651.

fait, ils l'ont fait guidés par leur propre conviction et leur conscience, ils n'étaient inspirés par personne »¹⁵⁷. « Rejtan — écrivait Mikolaj Morawski à Karol Radziwiłł le 24 mai 1773 de Mannheim — par son glorieux patriotisme s'est acquis la célébrité non seulement dans son pays mais dans toute l'Europe, comme on peut en juger à partir des discours publics tenus ici »¹⁵⁸. Dans Varsovie circulait le bruit que Poniński avait offert à Rejtan 2000 ducats pour qu'il accède à la confédération, à quoi celui-ci lui aurait répondu qu'il lui en donnait 5000 pour qu'il renonce à la dignité usurpée de maréchal. Rejtan, affirmait-on, aurait aussi présenté le registre de ses biens pour que les éventuelles répressions ne frappent que lui et non ceux qui l'avaient élu député¹⁵⁹.

Cette immense admiration témoignait que Rejtan répondait à une demande de héros dans la société qui, incapable d'opposer une résistance de fait, était assoiffée de protestation manifestant une résistance morale. C'est aussi ce qu'attendait une grande partie de l'opinion européenne, indignée par la violence perpétrée par les copartageants. L'on attendait un tel acte de Stanislas-Auguste, mais lui-même et tous ceux qui n'assortissaient pas cette attente d'intentions malveillantes pour lui se rendaient compte des graves conséquences d'une telle mesure. Le même danger menaçait si toute la Diète ou quelque groupe important de dirigeants politiques et de leurs partisans avait emprunté la voie de l'héroïsme. Rejtan, du fait du peu d'efficacité de sa protestation, n'avait pas créé un tel danger et accompli un acte conforme aux modèles plutarquiens de héros solitaire, prêt à tout sacrifier pour la patrie. Il répondait

¹⁵⁷ J. Olechowski à K. Sołtyk de Varsovie 26 IV 1773 (copie), ms. Czart. 3869; les mots de Lentulus dans une version quelque peu autre, ms. de la Bibliothèque de la Fondation nationale des Ossoliński 164; voir aussi W. Konczyńska, *Tadeusz Rejtan i jego « Manifest » z grudnia 1773* [*Tadeusz Rejtan et son « Manifeste » de décembre 1773*], « *Kwartalnik Historyczny* », vol. XLVII, p. 588; on ne sait rien sur le portrait de Rejtan prétendument peint par Bacciarelli. Une esquisse pour le portrait par Marteau se trouvait dans la galerie royale, T. Mańkowski, *Galeria Stanisława Augusta* [*La galerie de Stanislas-Auguste*], Lwów 1932, p. 411.

¹⁵⁸ De même dans la lettre du 21 IV 1773 : « La femme de l'électeur [Charles Théodore, électeur du Palatinat] louait publiquement à table Rejtan de défendre vaillamment comme un Romain sa liberté », K. Radziwiłł, *Korespondencja* [*Correspondance*], éd. par C. Jankowski, Kraków 1898, p. 93.

¹⁵⁹ Supplément à « *Wiadomości Warszawskie* », ms. PAU 1155.

parfaitement à ces modèles : il agissait avec un immense engagement émotionnel et une conviction sincère sur le bien fondé de la position adoptée, il n'était inspiré par personne ni protégé, il avait contre lui la puissance matérielle de trois grands Etats, et pour lui uniquement la force de son caractère. Il était prêt à tous les sacrifices et n'attendait aucune récompense pour son acte. Par son comportement, il gagnait le respect et la considération même de ses ennemis. S'il nourrissait des espérances en ce temps si répandues, que la situation politique subirait bientôt des changements (pour cette période du moins nous n'en avons aucune preuve), il ne s'y référerait jamais et rien ne dit que c'était le motif de sa conduite. On peut donc lui appliquer ces mots mémorables : « *Victrix causa placuit deis sed victa Catoni* ». Et tel le voyait après des années Mickiewicz qui l'a pérennisé dans la tradition nationale.

Avec cela, Rejtan, comme ses jeunes compagnons Korsak et Bohuszewicz, était un homme jusque-là inconnu, un propriétaire foncier provincial. Il pouvait de ce fait être considéré comme un représentant de l'honnête société patriotique qui différait au sens positif des « sommets » de cette société, de « Varsovie » considérée comme démoralisée. Cette vision de la société polonaise fonctionnait dès ce temps, mais c'est surtout plus tard, au XIX^e siècle, qu'on se représentait ainsi la Pologne stanislavienne.

L'activité de Rejtan était caractéristique de la situation régnant en ce temps dans la République. Elle n'était guidée par aucun programme ni aucun plan tactique à plus long terme, car aucun centre politique ne formulait des programmes et indications tactiques positifs. Une exception se trouvait dans le groupe, d'ailleurs incohérent sous ce rapport, des carriéristes plus ou moins cyniques dirigeant la confédération de Poniński, rassemblé autour de Stackelberg et de ses homologues. Nous ignorons si Rejtan croyait qu'il fût opportun d'en déférer aux « garants » du traité d'Oliwa, de chercher l'aide à l'étranger, comme le disait l'instruction qu'il avait reçue de la diétine. Il exprimait en revanche l'opinion conforme à cette instruction et largement répandue en ce temps, que le principal devoir patriotique était de ne pas légaliser les partages d'une manière qui créerait les apparences de la volonté libre. Rejtan accentuait fortement que sa protestation n'avait rien

de commun avec le *liberum veto* et effectivement il tendait de toutes ses forces à maintenir la Diète, se coupant par là même des mots d'ordre populaires de boycottage. En même temps, il était attaché au modèle traditionnel de la Diète « libre », donc d'une Diète qui, si l'objectif de Rejtan était atteint, serait une institution incapable d'agir et de défendre les intérêts de la Pologne, car elle aurait pu être paralysée par un petit groupe même de députés au service des copartageants. Absolument étrangère était à Rejtan l'idée d'exploiter les atouts que lui donnait l'appui de nombreux députés, et surtout de l'opinion publique, pour obtenir telles ou telles concessions des représentants des trois cours, surtout de Stackelberg intéressé par une atmosphère plus calme en Pologne. Il excluait la possibilité de traiter la ratification des partages comme une valeur dans les marchandages, à quoi pensait certainement sans se trahir Stanislas-Auguste, et sans doute aussi les Czartoryski, et en faveur de quoi se prononçaient ouvertement les chefs de la confédération de Poniński. Dans leur bouche, les déclarations sur le bien du pays étaient peu crédibles et ce bien n'était pas le principal moteur de leur activité. Ayant cependant accompli le sale travail de la ratification, dont s'étaient détournés ou contre lequel avaient protesté les autres, ils obtinrent en échange la concession de jouer le rôle de « bourgmestres » de la République.

(Traduit par Lucjan Grobelak)

LISTE DES ABREVIATIONS

- AE — Archives du ministère des Affaires étrangères à Paris
 AGAD — Archives Centrales des Actes Anciens à Varsovie
 Aloy — lettres de Jean d'Aloy au prince royal Charles de Varsovie, publiées fragmentairement dans la traduction polonaise de A. Kraushar sous le titre *Pamiętniki pułkownika d'Aloy* [*Mémoires du colonel d'Aloy*], « Przewodnik Naukowy i Literacki », 1896 (lettres de 1772) et 1897 (lettres de 1773)
 APP — fonds des Archives publiques des Potocki (AGAD)
 AR — fonds des Archives Radziwiłł (AGAD)
 BJ — Bibliothèque Jagellonne à Cracovie
 BK — Bibliothèque de l'Académie Polonaise des Sciences à Kórnik

- BN — Bibliothèque Nationale à Varsovie
Chęcki — relations faites par Jan Nepomucen Chęcki de Varsovie à l'instigateur lituanien Adam Chmara, ms. BJ 6666
Czart. — Bibliothèque des Czartoryski à Cracovie
Essen — relations du résident de Saxe à Varsovie Auguste Essen au ministre K. Sacken, Sächsisches Landeshauptarchiv à Dresde, loc. 3564 (de 1772) et loc. 3565 (de 1773)
Gérault — relations de l'agent français à Varsovie Jean-Claude Gérard au ministre duc d'Aiguillon, AE Pologne 300
Husarzewski — lettres du commissaire royal à Gdańsk Aleksy Husarzewski au chef du Cabinet Royal Jacek Ogrodzki, ms. Czart. 704
Jakubowski — relations de l'agent français à Varsovie Wojciech Jakubowski au ministre duc d'Aiguillon, AE Pologne 300
KN — notes de Władysław Konopczyński, BJ, accession 39/61
Mémoires — *Mémoires du roi Stanislas-Auguste Pontatowski*, t. II, Leningrad 1924
Mottaz — *Stanislas Pontatowski et Maurice Glayre. Correspondance relative aux partages de la Pologne*, éd. E. Mottaz, t. I, Paris 1897
Mouř — *Correspondance... du roi Stanislas-Auguste Pontatowski et de Mme Geoffrin*, éd. C. de Mouř, Paris 1875
Patz — relations du secrétaire de la légation de Saxe à Varsovie J. J. Patz, Sächsisches Landeshauptarchiv à Dresde, loc. 3565
PAU — Bibliothèque de l'Académie Polonaise des Sciences à Cracovie (anciennement Académie des Sciences et des Lettres)
PC — Politische Correspondenz Friedrich's des Grossen
SIRIO — *Sbornik Imperatorskogo Russkogo Istoričeskogo Obščestva*, t. 118, S. Peterburg 1904
Theiner — *Vetera Monumenta Poloniae et Lithuaniae*, éd. A. Theiner, t. IV, Roma 1864
ZP — fonds des Popiel (AGAD)